Violence et suicide dans les médias d'information écrits de la Montérégie et de la presse nationale

RAPPORT DE RECHERCHE

Johanne Groulx, M.A.

Décembre 2000

Auteure
Johanne Groulx

Conception et réalisation de la page couverture
ZESTE GRAPHIQUE

Responsable de la publication et de la diffusion
Nathalie Hudon

Pour obtenir une copie de ce document, adressez-vous à :
Madame Ginette Charbonneau
Direction de la santé publique
Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie
1255, rue Beauregard
Longueuil (Québec) J4K 2M3

Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans intention discriminatoire et uniquement dans le but d'alléger le texte.

SANTECOM (http://www.santecom.qc.ca) : G 14,975

Dépôt légal – 4e trimestre 2000
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-89342-190-3

Prix : 9,00$

REMERCIEMENTS

L'enquête

Cette publication est le fruit d'un long processus auquel plusieurs personnes au sein de la Direction de la santé publique (DSP) de la Montérégie ont été associées à différents moments. D'abord, l'initiative de réaliser une enquête sur le traitement journalistique de la violence et du suicide revient à Diane Sergerie (module Environnement) et Céline Farley (répondante au dossier violence), ainsi qu'à Lorraine Deschênes (module Promotion-prévention, dossier suicide) et Ruth Pilote (module Promotion-prévention, dossier violence). Je les remercie très sincèrement pour leur collaboration à chacune des étapes de l'enquête. Surtout, leur appui inconditionnel et leur professionnalisme dans chacun des domaines m'ont inspirée. À ces collaborations s'ajoute l'appui important de Luc Morel, coordonnateur du module Promotion-prévention tout au long du mandat.

Je remercie également Marc Lavoie, technicien en recherche du module Planification-développement de la DSP, pour l'efficacité avec laquelle le traitement informatisé des données a été réalisé.

Mes remerciements s'adressent aussi à toutes les personnes-ressources contactées qui m'ont si gentiment livré informations et renseignements essentiels.

La publication

Durant la phase de rédaction de ce document, Lorraine Deschênes et Ruth Pilote ont accepté d'apporter suggestions et commentaires additionnels, ainsi que les membres des équipes en violence et en suicide du module Promotion-prévention. Je les remercie tous et toutes d'avoir participé, de près ou de loin et plus d'une fois, à la révision du texte.

Merci également à Hélène Giroux, du service des Communications de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie, pour la révision linguistique et à Nathalie Hudon, du service des Communications de la régie, responsable de la publication et de la diffusion.

C'est l'indispensable contribution de toutes ces personnes qui permet de rendre publique cette étude.

MOT DU DIRECTEUR

Au cours de l'année 1999, la Direction de la santé publique de la Montérégie s'est penchée sur le traitement médiatique de la violence conjugale et familiale, de l'agression à caractère sexuel et du suicide dans les journaux et hebdomadaires de la Montérégie ainsi que dans les médias nationaux. L'ouvrage *Violence et suicide dans les médias d'information écrits de la Montérégie et de la presse nationale* présente une analyse des pratiques journalistiques régionales et nationales avec leurs particularités et leurs similitudes.

Cette étude se veut aussi un point de départ pour améliorer le traitement journalistique de la violence et du suicide. Comme le montre d'ailleurs les résultats de cette recherche, le traitement de l'information est encore sensationnaliste et peu axé sur une meilleure compréhension de la violence et du suicide ou sur l'aide et les ressources disponibles dans les communautés.

La violence et le suicide font partie des priorités d'action en santé publique. Il ne faut pas oublier que ce sont des problèmes sociaux majeurs dont les conséquences négatives sont multiples avec des coûts sociaux et économiques considérables. Le taux de suicide élevé au sein de la population masculine ainsi que la violence à l'endroit des femmes et des enfants illustrent l'ampleur de ces réalités.

L'établissement d'un lien entre l'influence des médias, surtout auprès de personnes vulnérables, et le niveau de violence et de suicide ne doit pas être sous-évalué. *L'effet contagion* est à craindre à la suite de reportages sensationnalistes. Mieux connaître les pratiques journalistiques et sensibiliser les médias régionaux et nationaux à l'importance du traitement adéquat de l'information nous semblent une démarche cohérente en santé publique, à plus forte raison lorsqu'il s'agit de mettre l'accent sur des facteurs de protection qui auront une incidence sur la violence, comme le suicide.

Le directeur,

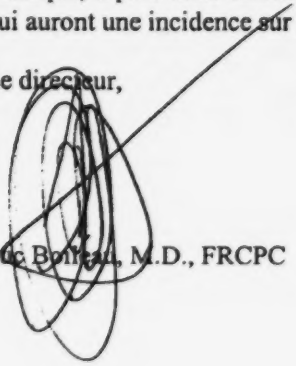

Luc Bertrand, M.D., FRCPC

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 11

OBJET DE LA RECHERCHE ET MÉTHODOLOGIE 15

1. VIOLENCE ET SUICIDE DANS LES MÉDIAS D'INFORMATION ÉCRITS 17

1.1 LES REPRÉSENTATIONS JOURNALISTIQUES DES PERSONNES, DE LA VIOLENCE ET DU SUICIDE 17

1.1.1 Des préjugés, des stéréotypes et la pathologie au sujet des personnes 17

1.1.2 L'attention sur l'auteur de délit ou du geste et sur la victime 18

1.1.3 L'attention sur les comportements individuels et sur le tragique de l'existence humaine 19

1.2 LA PRÉDOMINANCE DES SOURCES POLICIÈRES, JUDICIAIRES ET DE LA CATÉGORIE CITOYEN 20

1.3 LES DIVERSES DIMENSIONS DU TRAITEMENT JOURNALISTIQUE 21

1.3.1 La valeur journalistique d'un événement et les critères médiatiques 21

1.3.2 Le processus journalistique et l'encadrement professionnel 22

1.4 LES PRATIQUES JOURNALISTIQUES ATTENDUES 23

1.4.1 Une terminologie appropriée 24

1.4.2 Une meilleure compréhension de la violence et du suicide 24

1.4.3 Les sources d'information : faire autrement 25

1.4.4 La réduction de l'impact négatif du traitement journalistique de la violence et du suicide 25

1.4.5 Les tableaux synthèses des pratiques journalistiques attendues 26

2. VIOLENCE : LES PRATIQUES JOURNALISTIQUES DE LA PRESSE ÉCRITE EN MONTÉRÉGIE ET DE LA PRESSE ÉCRITE NATIONALE 35

2.1 LE CADRE DE TRAITEMENT : NOMBRE D'ARTICLE, TYPES D'ARTICLE, ORIGINE ET FORMAT 35

2.2 L'ANGLE DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION 37

2.2.1 Des corpus surtout descriptifs 37

2.2.2 Des sources policières, judiciaires et la catégorie journaliste/autres sources 38

2.2.3 Un mode de traitement peu éducatif, encore moins informatif 38

2.3 LA VISION DE L'ÉVÉNEMENT ET DE LA VIOLENCE 39

2.3.1 La prévention, l'aide et le sensationnalisme 39

2.3.2 La moralisation et le jugement, des valeurs moins présentes 40

2.4 LE TRAITEMENT DES PERSONNES 40
2.4.1 Le statut familial ou relationnel des personnes : surtout en termes de conjoint/conjointe 41
2.4.2 Des représentations non stéréotypées (appropriées) des personnes 41
2.4.3 Des représentations non stéréotypées (appropriées) du comportement, mais 42
2.4.4 Le sort et les conséquences : surtout au sujet de l'auteur de délit 43
2.4.5 L'histoire personnelle : une réalité peu évoquée sauf pour l'auteur de délit 44
2.4.6 L'identité/identification : surtout le nom, des termes généraux et l'âge 44

3. SUICIDE : LES PRATIQUES JOURNALISTIQUES DE LA PRESSE ÉCRITE EN MONTÉRÉGIE ET DE LA PRESSE ÉCRITE NATIONALE 47

3.1 LE CADRE DE TRAITEMENT : NOMBRE D'ARTICLE, TYPES D'ARTICLE, ORIGINE ET FORMAT 47

3.2 L'ANGLE DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION 48
3.2.1 Des corpus descriptifs, mais avec des éléments explicatifs/ interprétatifs/d'opinion/d'observation 49
3.2.2 Des sources policières, judiciaires et la catégorie journaliste/autres sources 49
3.2.3 Un mode de traitement ni informatif ni éducatif 50

3.3 LA VISION DE L'ÉVÉNEMENT ET DU SUICIDE 51
3.3.1 Le sensationnalisme et la dramatisation 51
3.3.2 L'idéalisation au sujet du suicide encore présente 52

3.4 LE TRAITEMENT DES PERSONNES 52
3.4.1 Le statut familial et relationnel de l'auteur du geste : généralement non spécifié 52
3.4.2 Des représentations non stéréotypées (appropriées) des personnes, mais 52
3.4.3 Des représentations non stéréotypées (appropriées) du comportement, mais 53
3.4.4 Le sort et les conséquences : une réalité peu évoquée 54
3.4.5 L'histoire personnelle : peu d'éléments mentionnés 54
3.4.6 L'identité/identification : surtout le nom, des termes généraux et l'âge 55

BILAN GLOBAL VIOLENCE ET SUICIDE : SIMILITUDES ET DIFFÉRENCES 57

CONCLUSION 61
1. La responsabilité sociale 61
2. L'angle de traitement et la connaissance de la violence et du suicide 62
3. La représentation des personnes et du comportement 63
4. Le sensationnalisme 64
5. Les perspectives de recherche et d'action 65
6. L'information au pilori? Mais c'est nous tous qui faisons l'information 66

RÉSUMÉ DES PISTES DE RECHERCHE ET D'ACTION 69

RECHERCHE 69

ACTIONS 69

ANNEXE 1 GRILLE DE CODIFICATION **71**

ANNEXE 2 GLOSSAIRE DES CATÉGORIES D'ANALYSE **79**

BIBLIOGRAPHIE **83**

OUVRAGES 83

DOCUMENTS GOUVERNEMENTAUX 85

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES 86

106-04594/

INTRODUCTION

Depuis cinquante ans, l'expansion des médias et l'innovation technologique ont profondément modifié notre environnement relié à la communication en général. L'espace de la communication s'est élargi sous l'influence des nouvelles technologies (ex. : transformation et multiplication des médias, rapidité d'exécution, information continue), ce qui a eu pour effet de rendre plus visibles les réalités sociales et culturelles des sociétés d'ici et d'ailleurs. Dans les médias, information et culture s'imbriquent dorénavant et forment un cadre de référence et de contact avec la vie, avec ce qui se passe dans le monde, avec la réalité sociale montrée sous toutes ses formes. Et cette réalité, qu'elle dépasse ou non la fiction..., est révélée, entre autres, dans les médias d'information écrits et télévisuels. Et c'est souvent la violence qui est mise en vue, bien que le suicide aussi, mais dans de moindres proportions.

Les médias d'information représentent un pouvoir fascinant et majeur puisqu'ils sont une source prioritaire d'information pour une large partie de la population et qu'ils exercent une très grande influence sur les attitudes, les comportements, les perceptions des individus. Pour ces raisons notamment, plusieurs observateurs estiment que les médias ont une responsabilité sociale en matière d'information envers la population en général et envers les personnes vulnérables, en particulier celles qui sont à risque de suicide ou de violence. Il est établi depuis plusieurs années l'existence de relations significatives (*significant relationship*) entre des reportages sur le suicide dans les médias et l'augmentation des suicides subséquents dans la population (ou des accidents d'automobile). En violence, le même phénomène (l'augmentation des actes violents) se produirait après la parution de reportages sensationnalistes dans les médias.

En termes de santé publique, il importe de limiter l'effet contagion et, dans cette perspective, ces phénomènes sociaux méritent une attention particulière (et un traitement journalistique) de la part des médias pour des raisons qui s'éloignent des strictes raisons économiques liées au fonctionnement des entreprises médiatiques (ex. : l'augmentation des tirages) ou d'une intention - légitime certes - de refléter la réalité sociale.

La violence et le suicide dans les médias

Le domaine scientifique s'est largement penché sur la question des médias. On compte d'ailleurs les études par milliers qui portent sur les médias eux-mêmes (ex. : organisations, structures, industries, politiques, législations, réglementations), sur les contenus diffusés (contenu culturel des émissions, programmation des diffuseurs) et sur l'influence qu'ils exercent sur les individus (comportements, attitudes, sondages et opinions). Les études au sujet de la *violence dans les médias* retiennent l'attention dans une très large proportion. Elles concernent surtout la violence dans les médias électroniques (ex. : télévision, vidéoclips, jeux vidéo) du secteur *divertissement* : la violence y est analysée en termes quantitatifs (ex. : nombre d'émissions et de séquences violentes) et qualitatifs (ex. : type de violence dans les productions, violence envers les femmes, les jeunes, les enfants et les effets de la violence sur les comportements).

La violence diffusée dans les **médias d'information écrits et télévisuels** a été moins analysée dans l'ensemble. Les quelques études qui l'ont analysée ont examiné, *dans les médias d'information écrits*, la représentation sexiste des femmes victimes de violence et la structure narrative des récits (Gauthier, 1988; Guérard *et al.*, 1996; Benedict, 1992; Meyers, 1997; Guérard et Lavender, 1999)[1]. D'autres études ont porté sur le traitement journalistique plus global de la violence en général ou sexuelle, conjugale et familiale (ex. : types d'article, photos, etc.) (Voumvakis et Ericson, 1984; Tremblay, 1996). Aucune étude recensée (québécoise ou autre) ne porte sur le traitement de la violence par la presse régionale. En matière de criminalité, les médias d'information en général apparaissent comme une source importante d'information, les journaux locaux également qui seraient la première source d'information sur les crimes locaux (Stempel et Hargrove, 1996, cités dans Sorensen *et al.*, 1998).

Par rapport au thème du suicide, ce sont plutôt les études sur *l'impact* - c'est-à-dire *la contagion* (en anglais *copycat*) *dans la population* - des reportages des médias qui ont dominé depuis des années, et il s'agit d'un thème de recherche bien documenté par des études américaines, australiennes, canadiennes, anglaises, etc. Également, on note des études sur le *discours véhiculé au sujet du suicide dans les médias* (ex. : glorification ou incompréhension du geste) [voir en particulier au Québec Moser, 1999]. Chez les intervenants en suicide, c'est la façon de traiter les événements (ex. : terminologie, type de reportage) par les médias qui a fait l'objet d'une attention soutenue. Principalement, les guides produits par *The Samaritans* (1997), *L'Association canadienne pour la prévention du suicide* (1994) et, plus récemment, par le ministère de la Santé de la Nouvelle-Zélande (1999), illustrent très bien les enjeux rattachés à la diffusion médiatique des événements de suicide. Des études font également mention de l'influence des produits culturels (ex. : romans, films, styles musicaux) qui véhiculent souvent des comportements dont l'issue est le suicide. La littérature et les intervenants nous indiquent que la représentation des personnes qui se suicident est souvent élogieuse, généralement dans le cas de personnalités connues, et que l'événement est souvent associé à un geste incompréhensible. Cependant, il n'y a pas d'étude sur le traitement journalistique du suicide comme les études en violence ni d'étude sur le suicide dans la presse régionale.

Les réactions face à la diffusion de la violence

La violence à la télévision a fait l'objet, depuis les années 1970, de nombreuses actions visant sa réglementation. L'ensemble des actions menées par les associations sans but lucratif, le gouvernement fédéral, les diffuseurs privés et le secteur de la publicité ont surtout concerné la violence et le sexisme dans les médias et la publicité, principalement à l'endroit des femmes, des jeunes et des enfants[2]. Concrètement, ces actions ont donné lieu à l'élaboration de positions ou de consignes sur les stéréotypes sexuels par les radiodiffuseurs et l'industrie de la publicité ou à des positions pour limiter l'expression de la violence à la télévision. Ces consignes et positions demeurent, cependant, plus ou moins observées puisque le débat refait constamment surface.

---

[1] Les études sur la représentation des hommes dans les médias sont surtout américaines et portent sur la représentation au cinéma, dans les sports, dans les publicités, dans les émissions de télévision, en photographie (Craig, 1992; Croteau et Hoynes, 1992).

[2] Voir George Spears et Kasia Seydegart (1993). *Les sexes et la violence dans les médias*. Rapport produit par ERIN Research pour la Division de la prévention de la violence familiale du Centre d'information sur la violence dans la famille, Ottawa : Santé Canada, 69 pages. Voir aussi Réseau Médias qui diffuse sur Internet une chronologie des mesures prises et des actions menées par le gouvernement fédéral au sujet de la violence dans les médias et ce, depuis 1975.

Chez les groupes de citoyens ou les associations volontaires, violence et sexisme à la télévision ont donné lieu à la création d'outils pour orienter l'écoute télévisuelle en général ou pour contrer la violence envers les jeunes et les enfants, le sexisme à la télévision, des outils destinés aux parents, aux jeunes eux-mêmes, aux professeurs, etc.[3] Au Québec et au Canada en matière de traitement journalistique au sujet de la violence, les positions gouvernementales font état de préoccupations qui rejoignent celles indiquées dans la littérature scientifique. On note ouvertement les lacunes sur le traitement de la violence par les médias, comme le sensationnalisme ou l'information inadéquate, la nécessité pour les médias régionaux et nationaux de changer cette situation et des craintes au sujet du potentiel de contagion (Gouvernement du Québec, 1999 : 26; MSSS, 1997 : 78; MSSS, 1995b : 38; Gouvernement du Canada, 1993 : 86).

Malgré les nombreuses études et interventions en violence, il n'existe pas de guide de rédaction pour faciliter le traitement journalistique de la violence conjugale, familiale et des agressions à caractère sexuel **dans les médias d'information**, à l'exception de consignes émises à la suite d'études particulières comme celles de Benedict (1992) et de Meyers (1997) aux États-Unis et de Guérard et Lavender (1999) au Québec. Et malgré les orientations gouvernementales, peu d'actions concrètes ont été réalisées jusqu'à maintenant pour favoriser un meilleur traitement journalistique[4], contrairement à la situation en suicide. Dans ce cas, les intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux sont très préoccupés des liens entre le potentiel de contagion et les messages véhiculés (information adéquate, non sensationnaliste, ni dramatisée) sur le suicide dans les médias. Les orientations privilégiées par rapport aux médias dans les principes énoncés renvoient à la contagion, à la nécessité d'une meilleure information et à la façon de traiter l'information (MSSS, 1998 : 48 et 54; Santé et Bien-être social Canada, 1987 : 43). Le gouvernement québécois recommande aussi le recours à des guides sur le traitement de l'information.

Dans ce foisonnement d'actions gouvernementales et non gouvernementales au sujet de la violence et du suicide, les préoccupations ou les particularités pour le secteur des médias d'information écrits (autrement dit la presse écrite) sont peu explicites (Gerbner, 1994), encore moins relativement aux médias régionaux. Pourtant, au Québec et en Montérégie, la presse hebdomadaire régionale est très présente. D'après l'étude de Lavoie (1999 : 7-8), la presse régionale au Québec comptait plus de 200 titres en 1997, dont 35 hebdomadaires en Montérégie, c'est-à-dire 17 % de la presse régionale au Québec. Ce sont les régions de Montréal (18 %), de la Montérégie (17 %), des Laurentides (8,7 %) et de l'Outaouais (6,8 %) qui présentent les plus fortes concentrations d'hebdomadaires régionaux (Lavoie, 1999 : 8).

Les préoccupations en matière de traitement journalistique

Il y a ainsi des différences dans l'analyse de la violence et du suicide diffusés par les médias et dans les actions concrètes pour en faciliter le traitement. Le traitement journalistique de la violence par les médias d'information écrits a été plus analysé que dans le cas du suicide, mais c'est en suicide que des actions pour améliorer le traitement journalistique ont été réalisées. Aussi, en violence et en suicide, les analyses et les actions ont porté sur des objets différents : en suicide, sur la contagion et le discours médiatique

[3] Les guides concernent généralement **la violence à la télévision**. Il existe aussi une multitude de guides au sujet de la violence interpersonnelle (ex. : guides de ressources, de sensibilisation, lignes directrices) destinés à toutes les catégories de la population (ex. : jeunes, personnes âgées, adultes, médecins, infirmières, intervenants scolaires, etc.).

[4] La Direction de la santé publique de la RRSSS de Québec voit actuellement à l'établissement d'un aide-mémoire à l'intention des journalistes à propos du traitement journalistique de la violence conjugale.

véhiculé et en violence, sur l'image des victimes, la médiatisation à outrance de la violence (surtout dans les médias audiovisuels). Malgré ces particularités, des points communs existent cependant, car toutes les positions ou critiques exprimées par l'ensemble des intervenants et des chercheurs indiquent *une grande sensibilité* en ce qui a trait à deux aspects du traitement journalistique de ces phénomènes :

1- L'importance d'une information appropriée, *adéquate*, diffusée par les médias au sujet de la violence à l'endroit des femmes et au sujet du suicide, préoccupation que l'on associe à la qualité de l'information et à la responsabilité sociale des médias (et de toute la collectivité) sur ce plan;

2- L'importance de tenir compte des effets des reportages sur la violence et le suicide auprès de la population en général et des personnes vulnérables.

En somme, il s'agit de faciliter une meilleure présentation journalistique de la violence et du suicide (ou de modifier les pratiques journalistiques en ce sens) à la lumière de cette sensibilité globale à la nature des informations véhiculées et à la portée de leur diffusion. À ces préoccupations globales se rattachent des pratiques journalistiques attendues ou souhaitées[5], et c'est ce que nous avons voulu examiner.

Le rapport synthèse

L'étude nous apparaît novatrice sur plusieurs plans. L'analyse du traitement de la violence et du suicide par les journaux de la Montérégie (donc des hebdos régionaux), constitue une première en soi. Elle constitue une première aussi par rapport à l'illustration simultanée et parallèle des journaux régionaux avec les journaux nationaux. Également, l'examen des pratiques journalistiques à la lumière des pratiques souhaitées par nombre d'intervenants (gouvernementaux et autres) apporte un éclairage entre des façons de faire modèles et des façons de faire concrètes; il s'agit d'un angle d'observation peu exploré, comme l'ensemble des catégories d'article. Enfin, cette analyse des médias d'information écrits comble partiellement une certaine lacune, car ces médias ont été moins analysés sur le plan scientifique que les médias audiovisuels.

Dans le présent document, la section suivante porte sur l'objet de la recherche et la méthodologie. Le chapitre premier porte sur la problématique du traitement journalistique de la violence et du suicide dans les médias d'information écrits. Les deuxième et troisième chapitres présentent les résultats de l'analyse des articles de journaux en violence et en suicide. La conclusion relève les principaux constats, les liens avec les aspects théoriques et les perspectives d'action et de recherche.

[5] Voir les tableaux synthèses des pratiques attendues à la fin du chapitre premier.

OBJET DE LA RECHERCHE ET MÉTHODOLOGIE

La synthèse des pratiques journalistiques attendues en violence[6] et en suicide a été réalisée à partir des positions sur le traitement journalistique dévoilées dans la littérature et dans les positions gouvernementales et non gouvernementales. Une fois ce portrait établi, nous avons examiné les pratiques journalistiques des médias d'information écrits en Montérégie (les hebdos régionaux) et de la presse dite nationale (des quotidiens à grand tirage au Québec) pour en constater les écarts ou les rapprochements avec les pratiques attendues[7].

Nous avons fait une *recherche non vérificative*, compte tenu de l'état des connaissances sur le traitement journalistique de la violence et du suicide par les médias d'information écrits : les études sont peu nombreuses, surtout très différentes à cause de leurs cadres conceptuels et de leurs objectifs de recherche, parce que les pratiques journalistiques attendues en violence et en suicide sont inégalement définies; aussi le temps (16 semaines) et les ressources à notre disposition pour réaliser l'enquête (une chercheure) ont commandé ce type de recherche. Une recherche non vérificative comme celle-ci a demandé la formulation d'un *objectif de recherche* (plusieurs objectifs auraient pu être formulés) plutôt que des hypothèses comme c'est le cas dans une recherche vérificative que des connaissances plus vastes sur un sujet de recherche commandent (Giroux, 1998; Angers, 1996). L'objectif de la recherche s'est posé ainsi :

> *Les pratiques journalistiques de la presse écrite en Montérégie et de la presse écrite nationale en violence et en suicide, se rapprochent-elles ou s'éloignent-elles des pratiques attendues et avancées par les intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux?*

La recherche documentaire[8] s'est faite dans les banques de données SANTÉCOM (au centre de documentation de la Régie), ERIC (éducation) et MEDLINE (aspect médical), dans les bibliothèques de trois universités de la région de Montréal (UQAM, McGill, Concordia) et auprès de personnes-ressources en violence et en suicide (ex. : professeurs, intervenants). À la suite de la synthèse des pratiques journalistiques attendues, nous avons élaboré une grille d'analyse[9] pour l'examen des pratiques journalistiques; cet examen a surtout porté sur la forme bien que quelques éléments de contenu furent intégrés et ce, à travers quatre grandes catégories d'observation :

---

[6] Pour les besoins de la recherche, le terme violence comprend *agression sexuelle*, *violence conjugale* et *familiale*.

[7] La méthodologie plus détaillée est indiquée dans le rapport de recherche initial (voir la bibliographie).

[8] Cette recherche s'est faite par mots clés comme *domestic violence and newspaper/media coverage, suicide/ suicide attempt and newspaper/media coverage, suicide/criminalité et médias/journaux, violence conjugale/ familiale et médias/journaux, discourse/content analysis and violence /suicide/sex offenses.*

[9] La grille d'analyse paraît à l'annexe 1.

Catégorie d'observation	Définition
1. Le cadre de traitement	Type d'article, provenance, emplacement de l'article, présence ou non de photographies et leur emplacement, statut de l'auteur de l'article, etc.
2. L'angle de traitement	Angle descriptif comprenant des éléments comme le lieu, les circonstances, les motifs de l'événement, le recours ou non à des armes - avec ou non des éléments interprétatifs, d'opinion, d'observation; angle de compréhension ou d'information sur la violence et le suicide (informations sur les problématiques, les recherches, les ressources d'aide).
3. La vision de l'événement	Sensationnalisme, réalisme, banalisation, dramatisation et valeurs associées à l'événement (ex. : jugement, moralisation).
4. Le traitement des personnes	Identité/identification des personnes (ex. : nom, adresse, caractéristiques personnelles comme origine, handicap, orientation sexuelle, religieuse); représentation appropriée ou inappropriée des personnes (ex. : homme, femme, enfant ou autres formulations); représentation du comportement violent ou suicidaire, celui de la victime, des personnes affectées.

La période de l'enquête déterminée pour les articles en suicide fut fixée à 6 mois, soit de janvier à juin 1999 et à 4 mois pour les articles en violence, soit de mars à juin 1999[10]. Au total, nous avons analysé 272 articles de journaux (pour le corpus national - violence et suicide - nous avons dû procéder à une sélection aléatoire simple en raison d'un nombre d'articles beaucoup trop élevé par rapport au corpus régional). La répartition exacte des articles analysés est la suivante :

Corpus (échantillon de l'enquête)	Corpus national	Corpus régional	Total
Violence	89	100	189
Suicide	38	45	83
Total	127	145	**272**

Le traitement des données recueillies (compilation et croisement) a été fait avec le programme SPSS (Social Package for Social Sciences) à la Direction de la santé publique de la Montérégie.

[10] La recherche des articles dans les journaux régionaux et nationaux s'est faite par mots clés généraux et spécifiques comme *homicide, crime, suicide, meurtre et suicide, agression, agression sexuelle, violence conjugale*; elle a été effectuée par une firme de communication sous la supervision des responsables de projet.

1. VIOLENCE ET SUICIDE DANS LES MÉDIAS D'INFORMATION ÉCRITS

Comme nous l'avons indiqué précédemment, les études recensées sur le traitement journalistique de la presse écrite en matière de violence et de suicide, sont différentes parce que les corpus d'enquête, les cadres théoriques, les articles analysés, les objectifs de recherche sont dissemblables. Elles apportent néanmoins des informations importantes au sujet de la représentation des personnes en cause dans les événements de violence et de suicide ainsi qu'au sujet de la représentation de la violence et du suicide. En outre, la littérature insiste sur les nombreux facteurs qui déterminent le traitement journalistique de manière générale ou spécifique. Ces éléments nous sont apparus très pertinents pour mieux saisir les enjeux du traitement de la violence et du suicide.

Dans ce chapitre, nous abordons les éléments marquants du traitement journalistique de la violence et du suicide dans les médias d'information : la représentation des personnes, la représentation des événements, l'incidence des sources d'information, les diverses dimensions du traitement journalistique ainsi que les pratiques journalistiques attendues.

1.1 Les représentations journalistiques des personnes, de la violence et du suicide

1.1.1 DES PRÉJUGÉS, DES STÉRÉOTYPES ET LA PATHOLOGIE AU SUJET DES PERSONNES

Depuis vingt ans, la plupart des études sur les médias d'information écrits ont adopté un cadre théorique féministe et ont conclu à la présence, dans les reportages journalistiques, de préjugés ou de stéréotypes à l'endroit des femmes victimes de violence soit en tant que personne, soit par rapport à la responsabilité face à la violence subie. Par exemple, les femmes victimes de violence sont perçues comme *bonnes* ou *mauvaises* et sur le plan de leur comportement face à l'agression comme *vulnérables* ou *responsables*, l'agresseur est considéré en termes de pathologie ou d'obsession (*monstres sexuels*, *malades*), donc non responsable de son comportement (Benedict, 1992; Meyers, 1997; Guérard *et al.*, 1996; Guérard et Lavender, 1999).

Gauthier (1988)[11] conclut à un discours journalistique qui légitime la *désappropriation* du corps de la femme, à des récits qui présentent les victimes comme des *marchandises* et dont on fait peu de cas de leur sort ou de leur état, que l'attention journalistique est centrée sur les agresseurs et qu'on laisse croire au *consentement* des victimes par l'illustration d'actions compromettantes ou initiées par elles (ex. : *connaissait l'agresseur*, *a ouvert la porte*). Gauthier ne fait pas mention de termes précis (ou d'expressions) pour illustrer la représentation stéréotypée des femmes victimes de violence sexuelle contrairement à

[11] L'étude de Gauthier porte sur les faits divers relatifs aux viols et aux agressions sexuelles parus en 1982 dans Le Soleil, Le Journal de Québec et Le Devoir.

l'étude de Guérard *et al.* (1996) sur les assassinats conjugaux[12]. Ici, des termes concernant les femmes comme *proie*, *putain*, *salope*, *dépendante*, *imprudente*, *bonne mère* sont rapportés dans les journaux; ceux relatifs aux hommes agresseurs sont *misogyne*, *aimable*, *paisible*, *lâche*, *pauvre désespéré*, *chômeur*, *violent*, *drogué*. Guérard et Lavender (1999 : 169) soutiennent que les victimes sont présentées plus souvent comme la *propriété* du meurtrier par le recours fréquent au pronom possessif qui « *subordonne la femme à l'homme* » comme dans *sa conjointe*.

La vision stéréotypée dominerait aussi dans les événements de suicide puisqu'on y fait souvent l'éloge des personnes [*personne admirable*] qui demeurent, dans les représentations, *responsables* de leur geste [*on accepte son choix*], rapportent nombre d'intervenants et l'étude de Moser (1999).

Ces analyses nous indiquent en quelque sorte que les médias d'information écrits portent leur attention sur les individus en cause dans les événements de violence et de suicide ainsi que sur l'attribution d'une responsabilité face à l'événement.

1.1.2 L'ATTENTION SUR L'AUTEUR DE DÉLIT OU DU GESTE ET SUR LA VICTIME

En mettant l'accent, dans les reportages journalistiques, sur les personnes en cause, les études en violence révèlent surtout une forte représentation de l'agresseur avec, pour conséquence, une *quasi-absence* de la victime dans les récits (Gauthier,1988). On cite davantage le sort de l'agresseur en raison surtout des conséquences judiciaires qu'il encourt, ce qu'a remarqué également Tremblay (1996)[13]. Cependant, ce dernier indique dans son étude que les agresseurs et les victimes sont « *cités aussi fréquemment les uns que les autres* », mais que les agresseurs sont montrés par le biais de photos presque deux fois plus régulièrement (Tremblay, 1996 : 18-19). Gauthier (1988) explique que victimes et agresseurs sont surtout présentés comme *étrangers l'un à l'autre*.

Plusieurs raisons pourraient expliquer cette attention journalistique centrée sur l'agresseur ou l'auteur de délit. Cela va de pair avec la disponibilité des sources d'information concernant les personnes en cause, principalement les sources policières et judiciaires alors que les experts et porte-parole d'organisations oeuvrant en violence auprès des hommes et des femmes sont moins « présents » sur ce plan. Cela est sans doute lié aussi aux types de violences analysées comme les viols et les agressions sexuelles et les violences familiale et conjugale. Il faut aussi considérer les consignes journalistiques relatives aux victimes de délits sexuels et aux agresseurs (ex. : il est préférable de ne pas nommer les victimes sauf en des circonstances exceptionnelles)[14], les choix éditoriaux et la standardisation du travail journalistique.

En suicide, l'attention journalistique est centrée sur l'auteur du geste suicidaire. Les récits s'attardent à la dimension tragique de l'existence d'une personne avec les ambivalences (surtout personnelles) rattachées au geste suicidaire. Cette façon de faire ne concorde pas du tout avec les consignes établies (et connues des médias) dans les guides de rédaction au sujet du traitement médiatique du suicide (ex. : ne pas faire l'éloge de façon démesurée des personnes, parler de la complexité de la problématique du suicide, des ressources d'aide disponibles).

[12] L'étude de Guérard *et al.* porte sur La Presse, The Gazette et Le Journal de Montréal (articles parus en 1993).

[13] L'étude de Tremblay porte sur La Presse, Le Journal de Montréal, The Gazette, Le Journal de Québec et Le Soleil (articles parus entre décembre 1993 et juin 1994).

[14] Voir le guide de déontologie de la FPJQ.

1.1.3 L'ATTENTION SUR LES COMPORTEMENTS INDIVIDUELS ET SUR LE TRAGIQUE DE L'EXISTENCE HUMAINE

Les quelques études que nous avons recensées s'expriment différemment au sujet de la violence et du suicide présentés dans les médias d'information. Mais quelles que soient les formulations employées, elles renvoient toutes à une vision privée de la violence et du suicide et présentée pour attirer l'attention. En violence, cette vision est rattachée aux comportements individuels, généralement vus comme étant irrationnels (Stone 1993), et abordés sous l'angle de la sexualité comme avec Gauthier (1988) qui prétend que les viols et les agressions sexuelles sont présentés comme des affaires de *passion* ou de *pulsion incontrôlable*. Finn (1989-90 : 386) parle de phénomène *naturel* ou *normal* alors que ce devrait être présenté comme un phénomène problématique pour les femmes; elle indique que la violence en général et à l'endroit des femmes est construite dans les médias de manière *héroïque*, *érotique* et comme *divertissement* (Finn, 1989-90 : 389). Beauchamp (1987) parle de morale et de sexe, Guérard *et al.* (1996) d'une vision non criminelle de la violence à laquelle on y associe des valeurs morales (ex. : *abracadabrant*, *inqualifiable*, *honteux*, *révoltant*, *terrible*, *pathétique*) et de *sujets à connotation sexuelle* (Guérard et Lavender, 1999 : 163).

En d'autres termes, la violence présentée dans les médias est centrée sur la morale des comportements lesquels sont abordés sous l'angle de la sexualité plutôt que sous l'angle des conséquences des gestes violents, de la notion d'aide, d'une compréhension élargie de la violence (ex. : facteurs sociaux, conditions sociales associés à la violence) et de la prévention. L'attention médiatique sur les comportements individuels domine même si, comme nous le verrons au point suivant, les informations policières ou judiciaires sont très présentes dans les récits.

En suicide, la plupart des études (et des informations transmises par les groupes d'aide) signalent que le suicide est généralement présenté d'une façon romantique (ex. : *se suicider par amour*) et d'une façon qui glorifie le suicide (ex. : *on accepte son choix*). Selon Hipple et Wells (1989 : 54), la vision romantique des événements de suicide traduit une confusion entre alléger la peine ou pardonner devant l'inexplicable, mais du même souffle elle donne la permission de mourir au lieu de vivre. Dans son étude sur le discours médiatique des médias au Québec sur le suicide, Moser (1999 : 42) confirme « *le fait troublant d'une certaine glorification du suicide* » et l'ambivalence entre tolérance et admiration du geste face à un « *mal de société* ». Le discours véhiculé renvoie surtout la personne qui s'est suicidée à la solitude de son problème (Moser, 1999 : 43-44) : « *Elle* [la tolérance de la société] *déplace le problème social dans la sphère de la personne individuelle et décrète, implicitement, presque un droit de la personne au suicide.* » (Moser, 1999 : 43). Les représentations s'appuient sur la dimension personnelle et privée du suicide plutôt que sur les réalités psychosociologiques du suicide, sur les conséquences du suicide, sur la notion d'aide, sur une compréhension globale du suicide et sur la prévention.

Les représentations médiatiques de la violence et du suicide sont donc limitées ou restrictives parce qu'elles sont imprégnées des mythes sur la violence et le suicide; la compréhension même de ces phénomènes est donc faussée. Elles traduisent, en violence, une distanciation par rapport à la notion de crime, en suicide une confusion ou une ambivalence morale et sociale par rapport à la vie et la mort, et une responsabilité individuelle marquée dans les deux cas.

Ces représentations s'éloignent des conditions sociales et de vie qui conduisent à la violence ou au suicide, ce que soulignent de nombreux auteurs et intervenants. Autrement dit, le traitement journalistique ne favorise pas une *meilleure connaissance* du suicide ou

de la violence, ce que prétendent Voumvakis et Ericson (1984), Meyers (1997) et Tremblay (1996). Ce dernier écrit expressément que les représentations des personnes et des actes de violence dans les médias ne correspondent « *pas tout à fait à la connaissance que l'on possède aujourd'hui des violences conjugale et familiale.* » Tremblay (1996 : 23). En suicide, Moser (1999) confirme, à l'instar des intervenants, les lacunes sur le plan de la représentation et de la compréhension du suicide.

1.2 La prédominance des sources policières, judiciaires et de la catégorie citoyen

Toutes les études réalisées depuis vingt ans (Québec, Ontario) indiquent que les sources policières/judiciaires dominent largement les comptes rendus de la presse écrite en violence (Voumvakis et Ericson, 1984; Gauthier, 1988; Tremblay, 1996), car les événements sont rapportés surtout dans la catégorie d'article *faits divers*. Ce sont des sources accessibles et organisées pour faire face aux demandes des médias d'information; ce sont, d'un autre point de vue, des sources dites légitimées. Ces analyses indiquent, par ailleurs, la présence de la catégorie citoyen comme source d'information, principalement dans les catégories d'article *faits divers*, *courrier du lecteur*. Interroger des parents, des collègues de travail, des voisins, c'est ce qui vient donner une coloration émotive aux récits ou aux événements eux-mêmes, surtout les événements les plus sensationnalistes. Ce sont des sources d'information facilement accessibles, mais pour d'autres raisons que les sources policières/judiciaires : à cause de leur « proximité » physique, parentale, relationnelle avec les personnes en cause dans un événement de violence ou de suicide et par rapport à la démarche journalistique, comme la rapidité d'exécution. Les experts et porte-parole d'organisation sont cités moins souvent, généralement dans le cadre des autres catégories d'article.

Comme on le voit, l'accès aux sources d'information constitue un « moment » capital dans la « production de la nouvelle »; cet accès dépend donc de la disponibilité ou de l'organisation des sources face aux médias. Or, pour certaines sources (évidemment autres que policières et judiciaires), cette disponibilité est restreinte. Pour des raisons d'éthique souvent, les intervenants en violence ne se prononcent pas généralement sur les événements de violence rapportés dans les médias. Également, les facteurs comme le temps, l'énergie et les ressources exigés pour répondre aux médias en plus des exigences rattachées aux interventions auprès des clientèles représentent une bonne part du « refus » ou de la non-disponibilité des groupes d'être plus présents sur la scène médiatique, ce qu'a constaté également Stone (1993). En raison de la très forte présence des sources policières/judiciaires, les situations de violence sont donc traitées en termes légaux, accompagnées de dimensions subjectives au détriment des aspects sociaux ou préventifs.

En suicide, il appert, selon l'étude de Moser (1999 : 40-41), que les sources d'information dans les médias au Québec sont surtout les journalistes (récit et commentaires), les spécialistes (commentaires et connaissances sur le suicide, aide aux personnes suicidaires) et les lecteurs (rubrique courrier). Ici, le traitement journalistique est ancré dans la subjectivité (commentaires) et le questionnement (connaissances).

Les sources d'information citées dans les articles traitant d'événements de violence et de suicide colorent donc le traitement ou le récit journalistique. En interrogeant surtout les citoyens, les collègues de travail, les sources judiciaires/policières (des sources facilement

accessibles et peu au faîte des problématiques), il ne faut plus se surprendre que les récits s'éloignent d'une compréhension globale de la violence et du suicide.

1.3 Les diverses dimensions du traitement journalistique

Peu d'études ont abordé le traitement journalistique de la presse écrite à propos de la violence à l'endroit des femmes et du suicide autrement que sous l'angle de la représentation des personnes (surtout des victimes) et des événements. Ces autres dimensions du traitement journalistique sont importantes, car elles déterminent la mise en forme de la *nouvelle* et la portée que les médias veulent bien lui donner (ex. : faire la une, une présentation sensationnaliste). Principalement, ces dimensions ont trait à la valeur journalistique d'un événement, aux critères médiatiques, au processus journalistique et à l'encadrement professionnel.

1.3.1 LA VALEUR JOURNALISTIQUE D'UN ÉVÉNEMENT ET LES CRITÈRES MÉDIATIQUES

Ce qui est très déterminant dans la production/diffusion des nouvelles, ce sont les caractéristiques que les médias attribuent aux événements en tant que valeur journalistique (en anglais *newsworthy*). Il peut s'agir de caractéristiques liées à l'événement lui-même, à sa portée en termes d'intérêt public, d'impact, d'à-propos (*timeliness*), indique Meyers (1997 : 89). Tous les auteurs mentionnent que la valeur journalistique d'un événement est devenue le critère principal de diffusion en journalisme. Mais cette valeur repose sur une multitude d'aspects - différents ou semblables selon les problématiques traitées par les médias - qui dépassent largement l'événement lui-même.

Par exemple, en suicide la valeur journalistique d'un événement reposerait sur 6 critères établis à la suite de l'étude de Pell et Walters (1982) auprès de rédacteurs en chef de 45 journaux canadiens : 1) l'événement a lieu dans un endroit public; 2) la notoriété de l'individu; 3) si l'acte a un impact sur d'autres personnes ou d'autres conséquences; 4) le caractère inhabituel de la méthode utilisée; 5) un acte de protestation sociale; 6) si le suicide fait partie d'une épidémie. En violence, aucune étude n'a dressé une liste semblable de critères, si bien que la plupart des analystes évoquent seulement le caractère inhabituel de l'événement comme critère fondamental de la valeur journalistique d'un événement de violence familiale, sexuelle et conjugale.

Ce sont là des critères qui « qualifient » un événement singulier. Mais le choix de publier dépend aussi, et surtout, de **critères médiatiques** plutôt que sociologiques, philosophiques, voire d'intérêt public, et de conditions particulières. Et ces conditions et critères sont très nombreux. En suicide, Moser (1999 : 41) précise « *l'événement singulier, le protagoniste individuel, le pathos et l'affect, l'intrigue, la décision irrévocable, le geste fatal. (...). Si par-dessus le marché il s'agit de « personnalités connues », les conditions sont réunies pour porter l'histoire à la une.* » En violence, Tremblay (1996) parle de la *nouveauté*, de la *singularité des événements*, de *l'émotion*, de la *simplicité*, du *tragique* (Tremblay, 1996)[15]. Outre la dimension médiatique, ces critères sont aussi liés à des motifs économiques, comme l'argent, le pouvoir économique, l'audience, la compétition, résume

[15] D'autres critères peuvent interagir, comme l'augmentation des tirages (*change in circulation level*), la concurrence entre les médias (Meyers, 1997; Tremblay, 1996; Wasserman *et al.*, 1994; Benedict, 1992); la hiérarchie des crimes (Sorenson *et al.*, 1998; Lamontagne, 1998; Tremblay, 1996). Il faut aussi considérer les politiques d'information des entreprises de presse écrite et électronique, le choix des nouvelles à traiter, les règles de rédaction et de mise en forme, les impératifs du financement publicitaire et des agences de presse (Trudel, 1992 : 72; Benedict, 1992), la hiérarchie dans les salles de rédaction (Benedict, 1992).

le cardinal Martini (1996). Ils dépassent ainsi la stricte notion de valeur journalistique d'un événement à publier.

1.3.2 Le processus journalistique et l'encadrement professionnel

L'ensemble des critères associés à la diffusion d'une nouvelle dans les médias montre que le processus journalistique est caractérisé par une longue suite de contraintes de production associées à la productivité, à la complexité, à la conformité et à la logique de « l'information-marchandise », pour reprendre l'expression de plusieurs auteurs. Par exemple, les professionnels de l'information travaillent maintenant dans l'urgence et la précipitation pour faire *« plus vite » et « plus court »*, une des conséquences de la rationalisation de la production médiatique à travers l'informatisation des salles de rédaction et la standardisation de la mise en page (Watine et Beauchamp,1996 : 110 et 114-115). En violence, Tremblay (1996 : 18) indique d'ailleurs que les quotidiens *« se contentent de rapporter et de décrire les incidents de violence conjugale et familiale »*. Dans cette façon de faire, l'accent est mis sur les faits, le déroulement des événements; on présente des descriptions circonstanciées (ex. : querelle, séparation, peu d'information sur la situation de vie des personnes en cause comme les aspects socioéconomiques, psychosociaux, les motifs liés à l'événement) (Tremblay, 1996 : 18-21). Stone (1993) parle d'une information présentée de façon s*quelettique*, d'articles très brefs et de format standard (arrestation, Cour). Guérard et Lavender (1999 : 165) ajoutent que la standardisation se fait différemment selon les quotidiens (ex. : la une ou des entrefilets).

Travailler dans l'urgence est une réalité quotidienne, mais la vision du travail journalistique doit s'appliquer malgré un processus de production contraignant. La vision du travail journalistique est généralement dépeinte dans les codes de déontologie des associations professionnelles, des conseils de presse, et on y retrouve valeurs professionnelles et consignes de travail : nommer ou ne pas nommer les victimes et les suspects, le respect de la vie privée, le droit à l'information, le respect des sources d'information, des valeurs de vérité, de rigueur, d'impartialité, d'exactitude et les obligations du journaliste.

Au Québec, les journalistes (ou les communicateurs) s'appuient sur le code de déontologie de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) et sur d'autres instruments tels que les chartes canadienne et québécoise des droits de la personne, la loi sur la presse (loi d'exception) pour diffamation, le Code civil, les conseils de presse[16]. Tous ces instruments sont nécessaires puisque la presse écrite au Québec n'est pas soumise, comme dans le domaine de la radiodiffusion, à un contrôle par le biais de lois, règlements, obligations culturelles et sociales (Trudel, 1992 : 115).

Les codes de déontologie des associations professionnelles en journalisme permettent de limiter les décisions arbitraires dans le traitement journalistique et d'adopter une perspective extérieure au drame, objective. Cette façon de voir le travail de journaliste est généralement reconnue dans la profession. Or, dans l'articulation entre le processus journalistique et l'encadrement professionnel, naissent des difficultés qui ont, sans aucun doute, des conséquences sur les pratiques professionnelles : par exemple, la difficile conciliation entre la vision de la profession et les valeurs, les normes sociales de protection de la personne et le droit à l'information de même qu'entre les impératifs économiques et

[16] Il s'agit de tribunaux d'honneur, sans pouvoir juridique et réglementaire, qui veillent à protéger la liberté de presse et le droit du public à l'information, au développement de l'esprit critique et au maintien de la qualité de l'information (Trudel, 1992).

médiatiques de production/diffusion de la nouvelle et les objectifs de qualité de l'information (contenu, mise en forme, etc.).

1.4 Les pratiques journalistiques attendues

Cependant, malgré ces dimensions difficiles à concilier, il demeure, pour nombre d'observateurs, que les médias ont une responsabilité sociale en matière d'information. Au-delà de considérations idéologiques, politiques et économiques sur le rôle des médias dans la société, ceux-ci on un rôle spécifique concernant l'information véhiculée de par le regard qu'ils portent sur la réalité rapportée et sa mise en forme discursive. Le cardinal Martini (1996) parle de la façon de *faire écho aux événements* et Delforce (1996), de *pratiques signifiantes*.

En matière de violence et de suicide, la littérature recensée démontre clairement que le traitement journalistique de tels événements est insatisfaisant à bien des égards. Les médias d'information écrits s'attardent surtout dans les récits aux individus en cause. Ils présentent une vision distancée de la notion de crime en violence, une vision ambivalente par rapport à la vie et à la mort en suicide, des récits plutôt selon l'angle d'histoires personnelles et privées, une responsabilité face à l'événement surtout attribuée à la victime en violence alors que l'agresseur apparaît non responsable, une responsabilité individuelle face au geste suicidaire, des représentations ne favorisant pas la démarche d'aide (ou si peu), des interprétations sans lien avec les facteurs sociaux pouvant conduire à la violence ou au suicide.

La majorité des informations sont publiées dans la catégorie d'article *faits divers* et traitées de façon sensationnaliste, descriptive, limitée au déroulement des incidents. Dans les événements sensationnalistes, la dimension réaction personnelle est très présente comme dans les suicides de personnalités connues ou lors d'événements violents au caractère inhabituel. Peu de journaux publient, de façon régulière, des informations pour mieux saisir les problématiques de la violence et du suicide ou pour aider et orienter les personnes en difficulté, la population en général. Tremblay (1996) a bien indiqué, d'ailleurs, que le traitement journalistique ne reflétait pas le niveau de connaissances acquis concernant la violence.

Tous les intervenants (gouvernementaux, non gouvernementaux, chercheurs) ont exprimé le souhait de voir les pratiques journalistiques, en violence et en suicide, se modifier pour refléter principalement une meilleure perception des problématiques et une représentation adéquate des personnes en cause. En ce qui concerne les associations journalistiques, elles réagissent parfois aux requêtes ou aux plaintes relatives au traitement médiatique de certains thèmes ou participent à des activités internes ou externes de réflexion sur des thématiques litigieuses (dont la violence et le suicide). Généralement, l'enjeu principal dans ces réflexions concerne l'indépendance et l'intégrité journalistiques par rapport à des consignes extérieures de traitement journalistique.

Selon l'ensemble des intervenants, les pratiques attendues peuvent être regroupées en quatre catégories : la terminologie à employer, la vision globale des problématiques, les sources d'information et l'impact du traitement journalistique.

1.4.1 UNE TERMINOLOGIE APPROPRIÉE

Sur le plan de la terminologie à utiliser (ou à éviter), des recommandations très concrètes existent en suicide. Par rapport au geste suicidaire, il est préférable d'utiliser les termes *suicide*, *tentative de suicide*, *suicide complété* (au lieu de suicide réussi), *personne à risque*, *aider à prévenir le suicide*; c'est ce que suggèrent notamment *The Samaritans* (1997) et *L'Association canadienne pour la prévention du suicide* (1994) dans leurs documents d'information sur le traitement médiatique du suicide.

En violence, il n'y a pas de « position officielle » ou reconnue par une majorité d'intervenants sur la terminologie à employer dans les reportages. Dans une perspective féministe, quelques auteures anglophones ont recommandé ce qui suit :

- de recourir aux expressions *violence sexiste* et *violence contre les femmes*;
- d'utiliser les termes *victime* et *survivante* pour faire des distinctions et valoriser la réappropriation par les femmes de leur vie (*empowerment*) à la suite de situations de violence;
- d'éviter des allusions intentionnelles ou non et un vocabulaire suggérant que la victime aurait mérité l'agression;
- d'éviter certains types de description des victimes ou de leur état comme *vivacious*, *girl* (au lieu de woman), *attractive*, *wild*, *naïve*, *divorcée*, *hysterical*, *fondled* (Benedict, 1992 : 259-260).

Seules Meyers et Benedict ont formulé des recommandations à cet effet qui peuvent servir de guide pour le traitement de l'information étant donné l'absence de consensus ou de consignes officielles. Plus récemment, Guérard et Lavender (1999 : 159), dans leur étude québécoise, ont recommandé le recours au terme *fémicide* pour parler de ces meurtres. Toutefois, il demeure qu'un consensus devra être établi éventuellement autant en ce qui concerne la représentation des victimes que des agresseurs ou des conjoints violents.

1.4.2 UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DE LA VIOLENCE ET DU SUICIDE

Le vocabulaire à utiliser en violence et en suicide ne représente qu'un aspect d'une démarche qui vise l'amélioration du traitement journalistique. Dans cette perspective, il est établi dans la littérature et chez les intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux que la responsabilité sociale des médias à l'égard de la violence et du suicide va de pair avec le développement d'une meilleure information au sujet de ces problématiques (au sens de compréhension élargie, de renseignements sur l'aide et les ressources disponibles).

Les recommandations gouvernementales (Québec, Canada) portent sur la nécessité de promouvoir *une information adéquate* sur la violence et le suicide, de sensibiliser les médias nationaux et régionaux à l'importance de cette question ou que les médias amorcent ou poursuivent leur réflexion sur ce plan. On vise surtout l'amélioration des connaissances au sujet de la violence (ex. : causes systémiques, conséquences, ressources d'aide), la modification de la représentation sexiste des femmes victimes de violence, la réduction, voire l'élimination, des reportages sensationnalistes au profit de reportages exacts, sensibles (MSSS, 1997, 1998). On invoque au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (1997) que la violence envers les personnes est une question de santé publique (et une priorité d'action) puisqu'elle est considérée comme un

grave problème social aux multiples impacts (sociaux, familiaux, personnels, judiciaires, médicaux, économiques).

En suicide, on insiste sur la nécessité de ne pas banaliser ni dramatiser le suicide dans les reportages (MSSS, 1998). On insiste aussi sur la prévention et les messages objectifs, sur l'information et l'éducation et ce, dans une perspective de prévention et de réduction de la contagion (le suicide fait partie aussi des priorités d'action en santé publique). Le gouvernement québécois préconise aussi le recours à des guides de rédaction développés par des associations œuvrant en suicide pour améliorer le traitement journalistique ou de développer des stratégies en ce sens[17].

1.4.3 Les sources d'information : faire autrement

Cette information globale passe inévitablement par la question des sources d'information et de l'accès à ces sources. Comme les journaux citent surtout les sources policières et judiciaires ainsi que les citoyens, cette façon de faire semble immuable. Mais d'après Stone (1993), qui s'est penchée sur les résistances des médias au discours féministe dans les événements de violence envers les femmes, les « autres voix » peuvent s'exprimer, car les médias sont contradictoires et non monolithiques : les ambiguïtés ou les contradictions peuvent se transformer en opportunités pour l'expression des autres points de vue.

Cette ouverture aux autres points de vue, façons de faire et de dire, repose sur plusieurs composantes : des journalistes eux-mêmes aux attitudes et façons de fonctionner dans les salles de rédaction (ex. : présence de femmes journalistes, travail d'équipe, façons de traiter les problématiques sociales) en passant par la culture journalistique elle-même (plutôt axée sur l'indépendance) (Raboy, 1984, cité dans Stone, 1993; Watine et Beauchamp, 1996). L'amélioration du traitement journalistique n'est pas l'affaire seule des journalistes, mais celle des médias et des autres sources d'information lesquelles doivent s'organiser pour faire face aux médias afin que le traitement journalistique se transforme aussi à travers leur parole.

1.4.4 La réduction de l'impact négatif du traitement journalistique de la violence et du suicide

Si l'on insiste tant sur la responsabilité sociale des médias en matière d'information, c'est qu'il y a en violence et en suicide de fortes préoccupations au sujet de l'impact auprès de la population (surtout auprès des personnes vulnérables) des reportages diffusés dans les médias d'information (écrits ou électroniques). D'après Littman (1985 : 48) : « *There is*

[17] L'Association québécoise de suicidologie (AQS) s'est penchée récemment sur les stratégies possibles d'intervention auprès des médias. Il appert que la sensibilisation auprès des journalistes (incluant rédacteurs, titreurs, photographes, caméramen), la formation sur le monde des médias et l'adoption de positions sur les façons d'intervenir avec les médias par les associations œuvrant en suicide ou avec d'autres associations (ex. : violence, santé mentale) pourraient faire partie des stratégies à envisager (Marcoux, Isabelle, 1999 - voir la bibliographie à la fin du document). Dans le dossier « suicide et médias », certaines directions de la santé publique ont mené ou mènent des actions avec les communautés qu'elles desservent, par exemple la Direction de la santé publique de la RRSSS du Bas-Saint-Laurent et le Centre de prévention du suicide du KRTB ont participé à une rencontre avec les médias en janvier 1999; le récent plan d'action en suicide comporte un volet médias. En violence, toutefois, il n'y a pas eu de suites à la recommandation du Conseil du statut de la femme de 1993, ni à celle du Comité canadien sur la violence faite aux femmes (1993), sur l'extension d'une sorte de code volontaire sur le traitement de la violence à d'autres médias que les médias électroniques.

reason to believe that many issues related to actual content of a suicide report may have an important influence on susceptible readers. »

Plusieurs auteurs adoptent ce point de vue eu égard au taux de suicide élevé dans la population masculine (Hassan, 1995), aux jeunes dont la vulnérabilité au cours de la période de formation identitaire est élevée (Hipple et Wells, 1989 : 72), aux personnes dépressives dont la sensibilité aux messages forts est plus grande que chez les personnes heureuses (Breeker, 1993, cité dans Kral, 1994). Les positions gouvernementales adoptent aussi cette perspective. L'objectif principal des politiques est de diminuer le potentiel de contagion des événements de suicide diffusés dans les médias (MSSS, 1998; Santé et Bien-être social Canada, 1987). D'autres intervenants suggèrent des reportages sur des dénouements de crise ou la mise en valeur d'expériences positives survenues à la suite de tentatives de suicide (Centre de prévention du suicide 02-Saguenay, 1994; Crisis Intervention Center, 1990; Colloque *Médias et suicide*, 1998).

En violence, on note l'impact des émissions violentes sur les comportements agressifs des jeunes (par identification, frustration) ou l'influence des médias sur la perception des jeunes à propos des relations interpersonnelles (Schooler et Flora, 1996). En termes de comportements violents chez les adultes ou d'incitation à la violence conjugale, la psychologie sociale reconnaît le rôle négatif des médias sur les perceptions sociales et l'incidence de la violence, notamment l'augmentation des actes de violence après la parution « sensationnaliste » dans la presse écrite de crimes violents dramatiques (Phillips, 1980, 1983, cités dans Auger et Gagné, s.d.). C'est ce qui est soulevé dans les positions gouvernementales qui visent à réduire les répercussions du traitement médiatique de la violence et des agressions sexuelles chez les agresseurs (ex. : influence sur le passage à l'acte), chez les victimes (ex. : craintes d'être identifiées, impact de la description des délits) et dans la population (ex. : perte de confiance en l'efficacité des institutions, des lois) (Gouvernement du Québec, 1999; MSSS *et al.*, 1995a). Pour réduire l'impact négatif, le Comité canadien sur la violence faite aux femmes (1993 : 89) insiste sur le fait que la prévention de la violence doit/devrait être une activité prioritaire des médias.

1.4.5 Les tableaux synthèses des pratiques journalistiques attendues[18]

Les tableaux qui suivent illustrent les trois grands enjeux du traitement journalistique en violence et en suicide auxquels se rattachent les pratiques journalistiques attendues. Il s'agit d'une synthèse de l'ensemble des positions révélées dans la littérature scientifique et dans les positions gouvernementales et non gouvernementales. Les sources numérotées correspondent aux sources d'information suivantes :

[18] La bibliographie comprend une section sur les références gouvernementales et non gouvernementales en matière de violence et de suicide.

SECTEURS	SYNTHESE DES PRATIQUES JOURNALISTIQUES ATTENDUES SOURCES D'INFORMATION
Violence	1- Gouvernement du Québec (1999). *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle. Document de travail* 2- Ministère de la Santé et des Services sociaux (1997). *Priorités nationales de santé publique 1997-2002* 3- Ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de la Justice, Secrétariat à la condition féminine, ministère de la Sécurité publique, ministère de l'Éducation (1995). *Les agressions sexuelles : STOP. Rapport du groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel* 4- Ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de la Justice, Secrétariat à la condition féminine, ministère de la Sécurité publique, ministère de l'Éducation et Secrétariat à la famille (1995). *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale. Politique d'intervention en matière de violence conjugale* 5- Conseil du Statut de la femme (1993). *Pour que cesse l'inacceptable : avis sur la violence faite aux femmes* 6- Santé Canada (1999). *Initiative de lutte contre la violence familiale. Approche fédérale globale pour réduire la violence familiale* 7- Le Comité canadien sur la violence faite aux femmes (1993). *Un nouvel horizon : Éliminer la violence ~ Atteindre l'égalité* 8- Meyers, Marian (1997). *News Coverage of Violence Against Women. Engendering Blame* 9- Benedict, Helen (1992). *Virgin or Vamp : How the press covers sex crimes*
Suicide	10- Ministère de la Santé et des Services sociaux (1998). *Stratégie québécoise d'action face au suicide. S'entraider pour la vie* 11- Ministère de la Santé et des Services sociaux (1997). *Priorités nationales de santé publique 1997-2002* 12- Santé et Bien-être social (1987). *Le suicide au Canada : Rapport du Groupe d'étude national sur le suicide au Canada* 13- The Samaritans (October, 1997). *Media Guidelines on Portrayal of Suicide* 14- Association canadienne pour la prévention du suicide (juillet, 1994). *Suicide. Trousse documentaire à l'intention des médias* 15- Centre de prévention du suicide 02-Saguenay (1994). *Communication intitulée* « Médias et suicide » 16- American Association of Suicidology. *CDC - AAS Media Guidelines* 17- Crisis Intervention Center (March, 1990). *Suicide and Publicity. Help for journalists who report suicidal death* 18- Ville de Saint-Hyacinthe (septembre, 1997). *Le suicide et les médias* 19- Colloque *Médias et suicide* (1998). Association des médecins-psychiatres du Québec (AMPQ) en collaboration avec le Centre de recherche et d'intervention sur le suicide et l'euthanasie (CRISE)
Journalisme	20- Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) (1996). *Guide de déontologie de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec* 21- Les conseils de presse au Canada 22- Association canadienne des journaux (ACJ) (1995). *Déclaration de principes*
Littérature	23- Sources mentionnées dans la problématique

VIOLENCE
ENJEU # 1 - INFORMATION AU PUBLIC/ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE/INTÉRÊT PUBLIC

Aspects rattachés à l'enjeu

- Responsabilité sociale des médias en matière d'information au sujet des faits de société tels que la violence conjugale, familiale et les agressions sexuelles
- Qualité de l'information : information adéquate et non sensationnaliste (ex. : compréhension des violences dans leurs dimensions globales, élargissement des connaissances). Traitement de l'information à l'aide de guides de rédaction ou de critères de publication (ex. : critères journalistiques, moraux ou de non-publication)
- Respect de l'éthique journalistique à travers des qualités déontologiques
- Respect de l'intérêt public à travers des critères de publication en violence (ex. : critères journalistiques, moraux ou de non-publication) et respect des droits sociaux

Valeurs rattachées à l'enjeu

- Information au sujet des phénomènes de la violence conjugale, familiale et des agressions à caractère sexuel via la presse locale et nationale
- Meilleure compréhension de la violence : points de vue globaux, visions non stéréotypées des personnes et des événements (ex. : caractère criminel de l'acte violent au lieu d'une vision privée/individuelle de la violence comme une réaction soudaine, un drame conjugal)
- Valeurs sociales comme droit à l'information, à la vie privée, intérêt public, droit de la personne, libre circulation de l'information, journalisme axé sur l'indépendance face aux gouvernements, au pouvoir économique et aux groupes de pression
- Valeurs journalistiques : équité, compassion, impartialité, honnêteté, véracité, pas de préjugé, respect de la personne et des sources d'information, approche sensible, discrète et responsable. Faire état des opinions dans leurs contextes
- Choix de publier selon des critères. En cas de conflit entre information et vie privée, privilégier le droit à l'information dans les cas où la dimension publique des personnes et de l'événement sont en cause ou encore le droit des victimes ou des proches

Pratiques journalistiques attendues

ASPECTS GLOBAUX DE LA PROBLÉMATIQUE DE LA VIOLENCE

- Inclure des données ou des renseignements sur la violence (ex. : statistiques, recherches, causes, processus de la violence, conséquences, coûts pour les victimes ou les personnes affectées) (sources 6, 8). Tenir compte de la perspective féministe pour élargir la compréhension de la violence (sources 7, 8, 9). Se référer aux intervenants et personnes-ressources et inclure l'opinion des femmes de tous les milieux culturels, classes sociales et niveaux d'aptitudes (sources 7, 8)
- Informer de façon adéquate, non sensationnaliste, ni dramatique ou banalisée, sans exagération dans les titres et les présentations, sans induire en erreur (voir **aussi enjeu # 3**) (sources 1, 2, 4, 5, 7, 20)

DIFFUSION

- Dans la mesure du possible, assurer la présence de journalistes affectés à la violence en particulier et formés en conséquence (source 6). Adopter des codes d'éthique et des politiques éditoriales (source 7). Publier des reportages au sujet de la violence faite aux femmes ainsi que sur la sécurité et l'égalité des femmes et des enfants (source 7)

QUALITÉS DÉONTOLOGIQUES (RÈGLES ET DEVOIRS) (VOIR AUSSI ENJEU # 3)

- Vérité (véracité des faits) dans tous les genres journalistiques et rigueur (faits et opinions dans leurs contextes, exactitude, précision) (source 20). Circonspection, sympathie, discrétion face à la douleur des autres (sources 20, 21). Traitement équitable à toutes les personnes (sources 20, 22). Dans les délits sexuels, abstention de publier les informations nominatives qui permettent d'identifier les victimes (femmes, enfants) à moins de circonstances exceptionnelles (sources 3, 20). Respect de la présomption d'innocence en cas d'accusation, prudence dans l'identité des personnes soupçonnées si pas d'arrestation ou de procédures judiciaires; en cas d'accusation formelle, utilisation du conditionnel (source 20). L'information personnelle sur les victimes de délits sexuels (ex. : âge, occupation, nom) ou sur les proches : à publier seulement si les personnes concernées le désirent (respect de la vie privée, respect de l'intimité); si c'est pertinent à la compréhension de l'événement, mention de la race, la religion, l'orientation sexuelle, du handicap (sources 6, 20, 21)
- S'il y a lieu, recours à des guides de rédaction ou d'analyse pour traiter de la violence et des agressions sexuelles (sources 20, 23)

CRITÈRES DE PUBLICATION (POUR DÉTERMINER LA VALEUR DE LA NOUVELLE) : À DÉTERMINER, CAR IL N'Y A PAS VRAIMENT DE CRITÈRES OFFICIELS ÉTABLIS

VIOLENCE

ENJEU # 2 - IMPACT DU TRAITEMENT JOURNALISTIQUE

Aspects rattachés à l'enjeu

La promotion de la santé et du bien-être des populations est liée aussi à la protection de la population et à la prévention des problèmes sociaux et de santé, notamment la violence (traumatisme intentionnel) :

- Réduire les impacts négatifs auprès des personnes vulnérables et de la population en général
- Diminuer/éliminer la tolérance face à la violence
- Contribuer à la prévention de la violence : diffuser des informations susceptibles de prévenir ou d'atténuer les effets négatifs; promouvoir la prévention; miser sur la demande d'aide

Valeurs rattachées à l'enjeu

- Sensibiliser au processus de la violence et aux conséquences négatives (coûts de toutes sortes) de la violence pour les personnes en cause, les proches et l'entourage
- Procéder avec sensibilité, délicatesse et précaution
- Promouvoir la prévention et l'aide (ex. : informer sur les facteurs de risque, miser sur l'aide autant pour les femmes que pour les hommes) valoriser les comportements non sexistes, non violents, la demande d'aide, la prise de conscience, les solutions aux difficultés)
- Choix de publier selon des critères et en tenant compte des risques associés à la diffusion des reportages (ex. : considérer les lecteurs à risque, les proches)

Pratiques journalistiques attendues

PRÉVENTION, AIDE ET RISQUES

- Diffuser des informations ou des consignes destinées à la population en général pour se protéger ou aider (sources 8, 9). Faire état des facteurs de risque et des signes précurseurs en violence (conjugale, familiale, agression sexuelle) (source 6). Faire état des ressources et des formes d'aide disponibles dans la communauté pour les personnes à risque de violence, pour les personnes affectées ou pour la population en général (sources 5, 8)
- Diffuser des reportages positifs à la suite de situations de violence (source 8)

ASPECT CONTAGION OU MIMÉTISME

- Éviter les détails sur les événements et les descriptions détaillées des délits sexuels (photo ou récit sur la méthode employée, sur le lieu du drame), car les victimes peuvent craindre d'être identifiées et la publicité de crime peut influencer le passage à l'acte ou avoir pour effet de valoriser un agresseur (**voir aussi enjeux # 1 et # 3**) (sources 3, 21)
- Éviter une version stéréotypée (amour obsessif, drame passionnel) de la violence ou comme une solution à des difficultés (**voir aussi enjeux #1 et # 3**) (source 8)
- Être sensible et attentif aux familles, aux proches et aux victimes (sources 8, 9, 20)
- S'intéresser au sort des victimes et aux conséquences qu'elles vivent (sources 7, 8)
- Faire un suivi dans les reportages en ce qui concerne les victimes et les agresseurs (source 9)

VIOLENCE
ENJEU # 3- TYPE DE TRAITEMENT JOURNALISTIQUE

Aspects rattachés à l'enjeu

Type de traitement journalistique

- Traitement du récit : équilibre dans la diffusion des informations au sujet de l'événement et des personnes en cause; traitement sensible, concis et factuel, non sensationnaliste
- Représentation des personnes et des événements : représentation non sexiste, non raciste et sans jugement des personnes; représentation non sensationnaliste des événements
- Compréhension/interprétation de l'événement : objectivité et réalisme, compréhension élargie de la violence

Valeurs rattachées à l'enjeu

- Caractère exact et précis de la nouvelle plutôt que la promptitude liée au caractère opportun de la nouvelle
- Équilibre des informations
- Délicatesse et précaution
- Représentation juste et équitable des personnes (pas selon des mythes liés aux rôles et comportements des hommes et des femmes) ou selon la race, l'orientation sexuelle, la religion, le handicap
- Représentation de l'événement conforme à la réalité évoquée (ex. : caractère criminel de la violence, impacts de la violence)
- Intégration de l'optique et du vécu des femmes dans les expressions médiatiques des femmes victimes de violence

Pratiques journalistiques attendues

TRAITEMENT DU RÉCIT

- Rapporter fidèlement, avec exactitude, les informations (qui, quoi, quand, où, pourquoi, comment) (source 20)
- Traiter l'information de façon non sensationnaliste (sources 1, 4, 5, 7). Éviter les descriptions détaillées (la majorité des sources)
- Faire des reportages concis, factuels, sensibles (sources 7, 8, 9)
- Mentionner, dans les cas de violence et d'agression, s'il y a eu recours à des armes (et le type d'arme) et à d'autres formes de violence (source 8)

REPRÉSENTATION DES PERSONNES ET DES ÉVÉNEMENTS

- Éviter d'inclure ou de révéler des détails qui contribuent à victimiser à nouveau (ex. : détails humiliants, embarrassants) (source 8). Traiter les personnes de façon non sexiste et non raciste (pas de propos incendiaires, d'allusions non pertinentes aux caractéristiques des personnes ou de préjugés) (sources 7, 8, 9, 20, 23)
- Changer les représentations médiatiques (stéréotypées) de la violence (ex. : drame passionnel, amour obsessif, agression appréciée) pour des représentations conformes au caractère criminel de l'acte violent et de l'agression sexuelle (sources 5, 7, 8, 23). Utiliser une terminologie évocatrice de la réalité ou des événements en tenant compte des notions de genre, de race, de classe, par exemple violence contre les femmes ou violence sexiste au lieu de violence conjugale, violence familiale (sources 8, 9); utiliser le terme fémicide (source 23)
- Changer les représentations médiatiques (stéréotypées) des femmes (ex. : femme bonne ou mauvaise, responsable de l'agression, fragile et vulnérable – renforcement des stéréotypes féminins) (sources 8, 23)
- Changer les représentations médiatiques (stéréotypées) des hommes violents ou des agresseurs (ex. : comportement incontrôlable, sexualité débridée, vision sociale de l'homme comme un être fort, fiable, exemplaire - renforcement des stéréotypes masculins) - pour des représentations axées sur la responsabilité face au comportement violent, sur le respect des personnes (femmes, enfants) et sur la dimension associée de contrôle dans les relations interpersonnelles (sources 8, 23)

COMPRÉHENSION/INTERPRÉTATION

- Refuser les interprétations empreintes de préjugés et de mythes sociaux au sujet de la violence (ex. : cesser de blâmer, de ne pas croire les victimes au sujet de la violence, de l'agression). Faire l'équilibre des informations au sujet des personnes en cause (ex. : passé relationnel ou sexuel des agresseurs si indication du passé relationnel ou sexuel de la victime, présenter la version des victimes), pas d'explication simpliste **(voir aussi enjeu # 2)** (sources 7, 8, 9, 23)

SUICIDE
ENJEU # 1 - INFORMATION AU PUBLIC/ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE/INTÉRÊT PUBLIC

Aspects rattachés à l'enjeu

- Responsabilité sociale des médias en matière d'information au sujet des faits de société tels que le suicide
- Qualité de l'information : information adéquate, non sensationnaliste (ex. : compréhension du suicide dans ses dimensions globales, élargissement des connaissances). Traitement de l'information à l'aide de guides de rédaction ou de critères de publication (ex. : critères journalistiques, moraux ou de non-publication)
- Respect de l'éthique journalistique à travers des qualités déontologiques
- Respect de l'intérêt public à travers des critères de publication en suicide (ex. : critères journalistiques, moraux ou de non-publication) et respect des droits sociaux

Valeurs rattachées à l'enjeu

- Information au sujet du suicide via la presse locale et nationale
- Meilleure compréhension du suicide : points de vue globaux, visions non stéréotypées des personnes et des événements (ex. : conditions liées au suicide au lieu d'une responsabilité individuelle et d'un geste incompréhensible)
- Valeurs sociales comme droit à l'information, à la vie privée, intérêt public, droit de la personne, libre circulation de l'information, journalisme axé sur l'indépendance face aux gouvernements, au pouvoir économique et aux groupes de pression
- Valeurs journalistiques : équité, compassion, impartialité, honnêteté, véracité, pas de préjugé, respect de la personne et des sources d'information, approche sensible, discrète et responsable. Faire état des opinions dans leurs contextes
- Choix de publier selon des critères. En cas de conflit entre information et vie privée, privilégier le droit à l'information dans les cas où la dimension publique des personnes et de l'événement sont en cause ou encore le droit des victimes ou des proches

Pratiques journalistiques attendues

ASPECTS GLOBAUX DE LA PROBLÉMATIQUE DU SUICIDE

- Inclure des données ou des renseignements (ex. : statistiques, événements, recherches, causes, processus suicidaire, conséquences, coûts de toutes sortes pour les personnes suicidaires ou les personnes affectées) (sources 16, 23)
- Informer de façon non sensationnaliste, ni dramatique, ni banalisée (sources 10, 13, 15, 16, 19), ne pas exagérer ou induire en erreur dans les titres et les présentations (voir aussi enjeu # 3) (sources 19, 20)
- Se référer aux intervenants ou aux personnes-ressources pour compléter l'information en raison de leur expérience professionnelle et leur perspective analytique (source 19)

DIFFUSION

- Favoriser l'adoption de codes d'éthique et de politiques éditoriales au sein des médias (sources 10, 14)
- Produire des articles subséquents aux événements pour informer, apporter aide et soutien (sources 15, 16, 17, 18, 19)

Qualités **DÉONTOLOGIQUES** (règles et devoirs) **(voir aussi enjeu # 3)**

- Vérité (véracité des faits) dans tous les genres journalistiques et rigueur (faits et opinions dans leurs contextes, exactitude, précision) (source 20). Circonspection, sympathie, discrétion face à la douleur des autres (sources 20, 21). Traitement équitable à toutes les personnes (sources 20, 22)
- S'il y a lieu, recours à des guides de rédaction ou d'analyse pour traiter du suicide (sources 10, 13, 14, 16)

Critères de **PUBLICATION** (pour déterminer la valeur de la nouvelle)

- Publier selon des critères généralement reconnus, tels que le lieu du suicide est public, la notoriété de l'individu, l'acte touche d'autres victimes ou entraîne d'autres conséquences, le caractère inhabituel de la méthode employée, un acte de protestation sociale, le suicide fait partie d'une épidémie (source 23). Tenir compte également de critères de décision comme l'incidence réelle de l'événement, la connaissance de l'événement par les proches (source 19)

SUICIDE
ENJEU # 2 - IMPACT DU TRAITEMENT JOURNALISTIQUE

Aspects rattachés à l'enjeu

La promotion de la santé et du bien-être des populations est liée aussi à la protection de la population et à la prévention des problèmes sociaux et de santé, notamment le suicide (traumatisme intentionnel) :

- Réduire les impacts négatifs auprès des personnes vulnérables et de la population en général
- Contribuer à la prévention du suicide : diffuser des informations susceptibles de prévenir ou d'atténuer les effets négatifs; promouvoir la prévention; miser sur la demande d'aide

Valeurs rattachées à l'enjeu

- Sensibiliser au processus du suicide et aux conséquences négatives (coûts de toutes sortes) pour les personnes en cause, les proches, les personnes endeuillées, l'entourage
- Procéder avec sensibilité, délicatesse et précaution
- Contrebalancer les reportages en diffusant des expériences positives (ex. : crises suicidaires résolues)
- Promouvoir la prévention et l'aide (ex. : informer sur les facteurs de risque, miser sur l'aide autant pour les hommes que pour les femmes, valoriser les solutions aux difficultés, la demande d'aide, la réappropriation)
- Sensibiliser la population en général sur l'aide qu'elle peut apporter
- Choix de publier en tenant compte des risques associés à la diffusion des reportages (ex. : considérer les lecteurs à risque, les proches)

Pratiques journalistiques attendues

PRÉVENTION, AIDE ET RISQUES

- Diffuser des informations ou des consignes destinées à la population en général pour se protéger ou aider (sources 12, 13, 14, 17)
- Faire état des facteurs de risque et des signes précurseurs en suicide (sources 12, 13, 16, 17, 18)
- Faire état des ressources et des formes d'aide disponibles dans la communauté pour les personnes à risque de suicide, les personnes affectées ou endeuillées (sources 13, 15, 16, 17, 18, 19)
- Diffuser des reportages positifs comme le dénouement de crises suicidaires (sources 15, 17, 19)

ASPECT CONTAGION OU MIMÉTISME

- Limiter les reportages ou éviter les reportages répétitifs ou excessifs sur un même événement (sources 16, 18, 19)
- Éviter les détails morbides et les descriptions détaillées liés au suicide (photo ou récit sur la méthode employée, sur le lieu du drame, sur les personnes qui sont décédées). Utiliser plutôt des termes généraux en ce qui a trait aux moyens (voir aussi enjeux # 1 et # 3) (sources 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19)
- Éviter de donner une version romancée ou incompréhensible de l'acte de suicide ou comme une solution à des difficultés (voir aussi enjeux # 1 et # 3) (sources 13, 15, 17)
- Éviter les termes élogieux à l'endroit de la personne décédée (ex. : héros, personne remarquable) (voir aussi enjeux # 1 et # 3) (sources 13, 16)
- Être sensible et attentif aux familles, aux proches et aux victimes (sources 12, 13)

SUICIDE
ENJEU # 3 - TYPE DE TRAITEMENT JOURNALISTIQUE

Aspects rattachés à l'enjeu

TYPE DE TRAITEMENT JOURNALISTIQUE

- Traitement du récit : sensible, concis et factuel, non sensationnaliste
- Représentation des personnes et des événements : représentation non sexiste, non raciste et sans jugement des personnes; représentation non sensationnaliste des événements
- Compréhension/interprétation de l'événement : objectivité et réalisme, compréhension élargie du suicide

Valeurs rattachées à l'enjeu

- Caractère exact et précis de la nouvelle plutôt que la promptitude liée au caractère opportun de la nouvelle
- Délicatesse et précaution
- Représentation juste et équitable des personnes en cause (pas selon des mythes liés aux rôles et comportements des hommes et des femmes, par exemple des êtres sans détresse) ou selon la race, l'orientation sexuelle, la religion, le handicap
- Représentation de l'événement conforme à la réalité évoquée (ex. : geste qui traduit un état empreint de détresse, problèmes associés au suicide, perception de l'aide nécessaire)

Pratiques journalistiques attendues

TRAITEMENT DU RÉCIT

- Rapporter fidèlement, avec exactitude, les informations (qui, quoi, quand, où, pourquoi, comment) (sources 16, 20)
- Traiter l'information de façon non sensationnaliste (sources 13, 15). Éviter les descriptions détaillées (événements, moyens utilisés) (sources 13, 14, 15, 17, 18)
- Faire des reportages concis et factuels et avec sensibilité (sources 13, 14, 16, 18)
- Éviter la publication de photos dramatiques (personne qui s'est suicidée, lieu de l'événement) (sources 13, 14, 15, 17)

REPRÉSENTATION DES PERSONNES ET DES ÉVÉNEMENTS

- Recourir à des termes positifs, préventifs, appropriés et utiliser une terminologie évocatrice de la réalité ou des événements; on reconnaît généralement la pertinence d'utiliser les termes *suicide*, *tentative de suicide*, *suicide complété* (au lieu de *suicide réussi*), *personne à risque de suicide*, etc. (sources 13, 14, 18)
- Ne pas utiliser le terme *suicide* dans une manchette (sources 15, 17)
- Faire paraître les événements de suicide dans les pages intérieures des journaux plutôt qu'à la une; si le reportage doit paraître à la une, le mettre sous le pli (sources 15, 17, 19)
- Traiter les personnes (langage, récit) de manière non sexiste et non raciste (pas de propos incendiaires, d'allusions non pertinentes aux caractéristiques des individus en cause ou des préjugés) (sources 20, 23)
- Changer les représentations médiatiques (stéréotypées) du suicide (ex. : geste admirable ou approuvé, suicide comme une solution à des difficultés, geste incompréhensible) pour des représentations qui traduisent le caractère complexe du suicide (ex. : maladie ou problèmes physiques, détresse psychologique, causes environnementales ou circonstancielles, difficultés à demander de l'aide), le caractère fatal du geste) (sources 13, 15, 16, 17, 23)
- Changer les représentations médiatiques (stéréotypées) des personnes qui se suicident (ex. : force, courage, héroïsme) pour une vision réaliste des personnes et axée sur la complexité du suicide (sources 13, 15, 16, 17, 23)

COMPRÉHENSION/INTERPRÉTATION

- Refuser les interprétations empreintes de préjugés et de mythes sociaux (ex. : se suicider par amour). Insister sur les facteurs multiples et complexes ayant pu contribuer à l'événement (**voir aussi enjeu # 2**) (sources 13, 14, 15, 16, 17, 18)

2. VIOLENCE : LES PRATIQUES JOURNALISTIQUES DE LA PRESSE ÉCRITE EN MONTÉRÉGIE ET DE LA PRESSE ÉCRITE NATIONALE

Pour les besoins de l'enquête, nous avons déterminé une série de catégories d'analyse afin que l'information recueillie soit regroupée de façon cohérente. L'annexe 2 à la fin du présent document présente chacune de ces catégories. Pour une meilleure compréhension du chapitre 2, on peut consulter cette annexe avant la lecture du chapitre ainsi que la grille de codification à l'annexe 1.

2.1 Le cadre de traitement : nombre d'article, types d'article, origine et format[19]

Le corpus formé des articles de journaux régionaux comprend 100 articles répartis entre 26 journaux (des hebdomadaires et un quotidien) diffusés en Montérégie. Le corpus formé des articles des journaux nationaux comprend 89 articles répartis entre 4 journaux diffusés principalement à partir de la région de Montréal. Dans le corpus régional, c'est Le Canada français et La Voix de l'Est (un quotidien) qui publient le plus grand nombre d'articles, respectivement 20 % et 18 % de l'ensemble du corpus. Les autres journaux publient 8 articles et moins. Dans le corpus national, c'est surtout Le Journal de Montréal qui publie le plus grand nombre d'articles, c'est-à-dire 44,9 % des articles du corpus, suivi de façon presque égale par La Presse (27 %) et The Gazette (25,8 %). Le tableau qui suit présente les données pour les deux corpus.

Violence (régional)		Violence (national)	
Corpus	N = 100 (%)	Corpus	N = 89 (%)
Le Canada français	20 (20,0)	La Presse	24 (27,0)
La Voix de L'Est (quotidien)	18 (18,0)	Le Devoir	2 (2,2)
L'œil régional	8 (8,0)	Le Journal de Montréal	40 (44,9)
Le Courrier	8 (8,0)	The Gazette	23 (25,8)
Le Journal de Chambly	7 (7,0)		
Autres (5 articles et moins)	39 (39,0)		

Ces données nous indiquent aussi que 61 % des articles du corpus régional sont publiés par 5 journaux sur 26. C'est donc une petite proportion de journaux qui publient la majorité (près des 2/3) des articles dans le domaine de la violence.

Par rapport aux événements de violence, la plupart des médias régionaux publient un ou deux articles sur un événement, à moins d'événements qui suscitent l'attention des médias en raison de leur caractère sensationnaliste ou, encore, de la notoriété des personnes en

[19] D'autres données sont révélées à la fin du présent document dans la section *Bilan global violence et suicide : similitudes et différences.*

cause. Par exemple, le meurtre d'une femme par son conjoint dans une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale en Montérégie pendant la période de l'enquête, a suscité l'attention des médias régionaux et nationaux. Dans le corpus régional, cet événement a donné lieu à la parution de 19 articles (19 % des articles) et à 4 articles dans le corpus national (41,5 % parmi la sélection aléatoire simple).

Selon les types d'article (ou les catégories d'article), on remarque une plus grande proportion d'articles publiés dans la catégorie *faits divers* : 47 % dans le corpus régional et 69,7 % dans le corpus national. Bien que les deux corpus ne soient pas très différents en nombre (une différence de 11 articles), une plus grande proportion d'articles sont publiés dans les autres catégories d'article dans le corpus régional (sauf pour la catégorie *éditorial*). Le tableau qui suit donne les détails de cette répartition.

Violence (régional)		Violence (national)	
Type d'article	N = 100 (%)	Type d'article	N = 89 (%)
Faits divers	47 (47,0)	Faits divers	62 (69,7)
Courrier	18 (18,0)	Courrier	4 (4,5)
Article (compte rendu)	18 (18,0)	Article (compte rendu)	9 (10,1)
Article de débat/compréhension	10 (10,0)	Article de débat/compréhension	9 (10,1)
Événement positif	6 (6,0)	Événement positif	3 (3,4)
Éditorial/billet/columnist	1 (1,0)	Éditorial/billet/columnist	2 (2,2)

Outre les catégories *faits divers* et *courrier*, la répartition des types d'article montre que le corpus régional diffuse davantage d'articles dans les catégories *article, article de débat/ compréhension, événement positif et éditorial* : 35 % des articles du corpus régional et 25,8 % des articles du corpus national. C'est donc un peu plus du tiers du corpus régional et à peine plus du quart du corpus national. La section qui porte sur l'angle de traitement des articles apporte plus de détails sur ce volet de l'enquête.

Ce ne sont pas tous les articles qui révèlent clairement le sexe ou le statut de l'auteur de l'article qui paraît dans un journal. Cette donnée était identifiable dans 59 % des articles du corpus régional (autant d'hommes que de femmes) et dans 68,5 % des articles du corpus national (plus d'hommes que de femmes). Il y a un bon nombre d'articles dans le corpus régional dont l'identification de l'auteur n'apparaît que sous forme *d'initiales* ou du *nom d'une ville* (ex. : Granby) et un bon nombre d'articles non signés; dans le corpus national, plusieurs articles ne mentionnent pas l'auteur de l'article et il y a une bonne proportion d'articles indiquant seulement l'origine en termes *d'agence de presse* (très peu sur ce point dans le corpus régional).

Compte tenu de la forte présence dans les deux corpus d'articles de la catégorie *faits divers*, le format dominant des articles est généralement court : il varie principalement entre *1 paragraphe* (ex. : entrefilet) et *2 colonnes et moins* (les données sont inversées selon les corpus). Dans le corpus régional, 49 % des articles sont publiés selon le format *1 paragraphe* et 25 % selon le format *2 colonnes et moins*. C'est exactement l'inverse dans le corpus national : le format *1 paragraphe* ne représente que 29,2 % des articles et le format *2 colonnes et moins* représente 41,5 % des articles. Dans les deux corpus, plus de 70 % des articles laissent peu de place à des récits pouvant comporter des informations utiles à la population en termes d'aide, de ressources ou en termes de compréhension de la violence.

2.2 L'angle de traitement de l'information

Dans l'enquête, nous avons voulu saisir l'angle de traitement privilégié des événements dans les reportages pour y constater, entre autres, si ceux-ci contenaient plus ou moins d'éléments subjectifs ou interprétatifs. La plupart des intervenants suggèrent des présentations exactes, concises, des faits rapportés et des opinions exprimées dans leurs contextes, le moins de détails sur les délits, sur les moyens utilisés également, etc. Dans cette perspective, nous avons déterminé l'angle de traitement *descriptif* comme l'angle de base auquel pouvaient s'ajouter des dimensions explicatives, interprétatives, d'opinion, d'observation personnelles. L'angle descriptif comprend plusieurs éléments[20] et le modèle *descriptif minimal* a été déterminé comme un récit incluant quelques éléments du modèle de base.

2.2.1 DES CORPUS SURTOUT DESCRIPTIFS

À l'analyse des articles, c'est 47 % (47/100) d'entre eux qui révèlent un angle de traitement dans le corpus régional et 68,5 % (61/89) dans le corpus national. Cet angle de traitement apparaît surtout dans les articles identifiant clairement un événement de violence et dans la catégorie *faits divers*[21]. Les deux corpus présentent d'abord un angle de traitement *descriptif minimal* dans des proportions semblables (environ la moitié des articles) : 53,2 % (25/47) des articles dans le corpus régional et 45,9 % (28/61) des articles dans le corpus national; en deuxième, les corpus adoptent l'angle *descriptif* (seulement), et au total dans les deux corpus, cela représente plus de 70 % des articles dont le récit est de nature descriptive. Dans les deux corpus, ce sont les événements d'agression sexuelle qui sont majoritairement traités ainsi.

Puisque les corpus sont surtout descriptifs, ils renferment donc peu d'aspects explicatifs/ interprétatifs sur un événement : seulement 7 % des articles des deux corpus indiquent des *facteurs associés à l'événement* (principalement dans les événements de violence conjugale); en ce qui a trait aux *éléments d'opinion/d'observation personnelle*, c'est moins de 7 % (corpus national) et moins de 5 % (corpus régional) des articles qui révèlent ce type d'éléments dans les récits; dans l'ensemble, on indique des *facteurs personnels* et la catégorie *autres facteurs*.

Les éléments du modèle descriptif principalement rapportés (dans les deux corpus) sont surtout les *détails sur le délit commis*, les *éléments d'enquête* et le *lieu de l'événement*, et ce, dans tous les types de violence. Très peu d'informations sont données dans les deux corpus sur les *causes et mobiles*, les *motivations de l'auteur de délit*, *l'état de l'auteur de délit* et *l'état de la victime*. Sur ce plan, notre étude révèle les mêmes réalités que l'étude de Tremblay (1996).

L'angle de traitement des articles tend donc à se rapprocher des pratiques attendues puisque les corpus traitent les événements surtout de façon descriptive et qu'il y a peu d'éléments interprétatifs/explicatifs/d'opinion/d'observation notés dans les récits. Lorsque c'est le cas, on note qu'il s'agit d'événements sensationnalistes traitant de violence

[20] Éléments descriptifs : faits, chronologie, circonstances temporelles, lieu géographique de l'événement, détails sur les moyens ou les armes, causes et mobiles, motivations de l'auteur de délit, détails sur le délit commis, état de la victime, de l'auteur de délit et éléments d'enquête.

[21] Les catégories *courrier*, *article de débat/compréhension* ne font pas l'objet d'un traitement journalistique comme dans le cas de la catégorie *faits divers;* généralement ce sont des articles d'opinion.

conjugale. Autrement les articles s'élaborent succinctement soit selon le format *1 paragraphe*, soit selon le format *2 colonnes et moins*. Les pratiques s'éloignent cependant des pratiques attendues sur le plan des *détails sur les délits*.

2.2.2 Des sources policières, judiciaires et la catégorie journaliste/autres sources

Comme dans les études de Voumvakis et Ericson (1984), de Gauthier (1988), de Tremblay (1996), ce sont surtout *les sources policières/judiciaires* qui sont citées dans les récits descriptifs et ce, dans tous les événements de violence et dans les deux corpus; c'est d'ailleurs la principale source d'information dans 78,3 % des articles (36/46) du corpus régional et dans 88,5 % des articles (54/61) du corpus national. Les sources citées par la suite, dans les deux corpus, sont les catégories *journaliste* et *journaliste/autres sources*. Dans les deux corpus, les *facteurs associés ou non aux événements* de violence (ex. : facteurs personnels, professionnels) sont surtout rapportés par la catégorie *journaliste/ autres sources*; les sources *judiciaires/policières* introduisent parfois de tels éléments dans leurs commentaires dans le corpus national.

2.2.3 Un mode de traitement peu éducatif, encore moins informatif

Comme nous l'avons vu au début de ce chapitre, les journaux publient peu d'articles qui incluent des éléments (ex. : recherches, statistiques, vision) qui visent à mieux comprendre la violence. Mais on le fait de façon appréciable dans le corpus régional avec 35 % des articles (35/100), alors que c'est dans une proportion de 25,8 % seulement dans le corpus national (23/89). Il appert que la diffusion de telles informations par les organismes du milieu est plus fréquente dans les journaux régionaux qu'au sein des journaux nationaux. Dans les deux corpus, ce sont surtout *les éléments de problématique* qui sont révélés dans ces articles, dans près des deux tiers et plus des articles. Ces éléments de compréhension sont indiqués dans toutes les catégories d'article, principalement *article* et *article de débat*. Il y a donc peu de statistiques sur la violence qui sont révélées et peu d'informations sur des recherches ou des études en violence. Comme la majorité des intervenants souhaitent des reportages journalistiques plus axés sur une compréhension élargie de la violence (ex. : causes, conditions sociales, statistiques, etc.), l'étude montre que les pratiques journalistiques en Montérégie et dans la presse nationale s'éloignent des pratiques attendues, des attentes qui peuvent être difficilement comblées dans un contexte de diffusion privilégiant la formule *faits divers*.

La situation est pire à propos de l'information de nature préventive ou en termes d'aide, car il y a encore moins d'articles qui diffusent des *éléments d'information* comme l'aide disponible, les solutions à envisager, les ressources existantes dans la communauté. Sur ce plan, les deux corpus se différencient beaucoup à l'avantage du corpus régional : 27 % (27/100) des articles diffusent de telles informations comparativement à 7,9 % (7/89) dans le corpus national.

Dans les deux corpus, les éléments diffusés concernent surtout *les organismes du milieu* et les *services offerts* par ces ressources. Ces informations apparaissent dans presque toutes les catégories d'article du corpus régional (quoique dans une plus large proportion dans *courrier* et *article*) alors que le corpus national en diffuse moins et le fait dans les catégories *article*, *article de débat* et *événement positif*. En ce qui a trait aux catégories de population visées par les informations, ce sont, par ordre, dans le corpus régional les catégories *population en général*, *hommes* et, dans de moindres proportions, *enfants/*

adolescents et *femmes*; dans le corpus national, les informations visent la *population en général* et la catégorie *enfants/adolescents*.

Les pratiques journalistiques s'éloignent des pratiques attendues, car c'est moins du tiers (1/3) des articles dans le corpus régional et moins de 10 % des articles dans le corpus national qui diffusent des informations susceptibles d'aider ou de renseigner la population face à la violence. Également, comme l'information transmise vise inégalement les catégories de la population, on peut dire que les pratiques s'éloignent des pratiques attendues sur ce plan; aussi les renseignements diffusés au sujet des *solutions*, *signes précurseurs* et *facteurs de risque* représentent un faible pourcentage dans les deux corpus.

Quant aux articles qui feraient état de situations qui mettent en valeur des expériences *d'empowerment* par des femmes à la suite de situations de violence, les journaux présentent très peu ce type de reportages. On note seulement trois articles au total dans les deux corpus (un article dans le corpus régional qui fait place à la version d'une victime de violence et deux articles dans le corpus national qui présentent les versions d'une victime et d'un auteur de délit). Les versions personnelles des auteurs de délit ou des victimes au sujet de la violence commise et subie sont donc peu traduites dans les deux corpus contrairement aux pratiques journalistiques souhaitées, surtout en ce qui a trait aux victimes.

2.3 La vision de l'événement et de la violence

Pour déterminer le type de représentation de l'événement, nous avons tenu compte de plusieurs éléments et aspects : les titres (ex. : grosseur, caractère, texte), la présence ou non de photos, les termes utilisés dans le récit, les sous-titres, etc. Ainsi, des articles pouvaient être à la fois dramatiques/sensationnalistes (par la grosseur du titre, la présence de photographies) et réalistes (par les termes utilisés ou les formulations).

2.3.1 LA PRÉVENTION, L'AIDE ET LE SENSATIONNALISME

Dans tout le corpus régional (tous les types d'article), la dimension *prévention/aide* domine dans les représentations de la violence avec une proportion de 31,3 % des articles; cette situation est sans aucun doute liée au plus grand nombre d'articles diffusant des informations au sujet de l'aide, des ressources, dans les catégories *article* (information, compte rendu) et *courrier* (courrier publicitaire des ressources du milieu dans les médias) par rapport aux médias d'information écrits nationaux (voir la section précédente). Néanmoins, cette dimension est suivie de près (dans tout le corpus) par les représentations *dramatiques-sensationnalistes avec autres composantes* (réalisme, banalisation) dans une proportion de 26,5 % et les représentations uniquement *dramatiques-sensationnalistes* (18,1 %), surtout dans les événements d'agression sexuelle. Mais, parmi les articles identifiant clairement un événement précis de violence (ex. : les *faits divers*), ce sont les représentations *dramatiques-sensationnalistes avec autres composantes* (ou non) qui dominent (plus des 2/3 des articles dans ce cas).

Dans tout le corpus national, ce sont les représentations *dramatiques-sensationnalistes avec autres composantes* (31,8 %) qui dominent, là aussi dans les événements d'agression sexuelle, suivies de près par les représentations uniquement *dramatiques-sensationnalistes* (30,6 %). C'est la même situation parmi les articles identifiant clairement un événement précis de violence. La dimension *prévention/aide* dans tout le corpus ne représente que 5,9 % des articles (5/85), mais dans les deux corpus la dimension *réalisme*

côtoie de près la dimension dramatique-sensationnaliste : c'est 16,9 % des articles dans le corpus régional et un peu plus du quart dans le corpus national, soit 27,1 % des articles.

Les pratiques du corpus régional se rapprochent (*prévention/aide*) et s'éloignent (*aspects dramatiques-sensationnalistes*) à la fois des pratiques attendues; dans le corpus national, les pratiques s'éloignent des pratiques attendues puisqu'elles sont *surtout dramatiques-sensationnalistes avec autres composantes ou non.*

Le tableau qui suit révèle des exemples de formulations utilisées dans les articles de journaux. Parmi l'ensemble des articles, il n'est pas rare que les titres (et sous-titres) des articles personnifient les événements de violence ou, encore, qu'ils en banalisent la portée par le recours à de mauvais termes ou en n'associant pas la violence à un crime, mais à une histoire individuelle. Le sensationnalisme, c'est une façon également d'amplifier la perspective morale ou sociale attribuée aux événements ou d'amplifier le caractère particulier ou répréhensible d'un événement.

Violence (régional) Vision de l'événement	Violence (national) Vision de l'événement
⇒ *Exemples dramatiques-sensationnalistes*	⇒ *Exemples dramatiques-sensationnalistes*
Une affaire pathétique, une agression sauvage, il a assouvi ses bas instincts, un délinquant dangereux, Hamel envoyé chez Pinel, il a écrasé sa femme avec sa voiture, un meurtre sanglant, elle menace sa fille, Mme X ne reconnaît pas son agresseur, policier accusé, rupture difficile, elle est séquestrée.	Agressions sexuelles à Cornwall, elle cherche le meurtrier partout, condamné pour avoir battu l'homme qu'elle venait d'épouser, Dave Hilton accusé d'agressions sexuelles, forced to prostitution, un délinquant dangereux, un matériel à faire lever le cœur, voleur et violeur, pédophile amoureux.
⇒ *Exemples plus réalistes*	⇒ *Exemples plus réalistes*
Une agression sexuelle, homme accusé d'agression sexuelle, pourquoi tolérer la violence conjugale, aider les hommes violents, il dirait sa peine et le mal qui a été fait.	Agression sexuelle, crimes sexuels, meurtre, assaut charges, les jeunes ont des problèmes de développement rarement de maladie mentale, mort suspecte d'un bébé.

2.3.2 LA MORALISATION ET LE JUGEMENT, DES VALEURS MOINS PRÉSENTES

Sur le plan des valeurs associées à un événement de violence ou à la violence en général, peu d'articles révèlent clairement des valeurs associées à l'événement puisqu'ils sont surtout descriptifs. L'enquête montre que 13 % (13/100) des articles du corpus régional et 16,9 % (15/89) des articles du corpus national (surtout dans les événements sensationnalistes) traduisent des valeurs de *moralisation/jugement* et de *jugement* (seulement). Comme il y a peu d'articles qui véhiculent de telles valeurs, les pratiques se rapprochent des pratiques attendues.

2.4 Le traitement des personnes

Dans cette section, nous abordons quelques dimensions liées au traitement journalistique des personnes en cause dans un événement de violence : le statut familial ou relationnel, les représentations journalistiques des personnes, du comportement violent et les dimensions liées à l'identité/identification des personnes.

2.4.1 Le statut familial ou relationnel des personnes : surtout en termes de conjoint/conjointe

Nous avons cherché à connaître dans quelle mesure l'identification du statut familial ou relationnel des personnes en cause était présente et sous quelle forme. Il appert que le corpus régional mentionne (ou permet d'identifier) le moins le statut familial ou relationnel de l'auteur de délit (50 % des articles) et de la victime (49 % des articles); dans le corpus national, les proportions sont plus élevées : parmi ces articles, 71,9 % d'entre eux ont permis d'identifier le statut de l'auteur de délit et 70,8 % celui de la victime.

Dans les deux cas, on s'exprime surtout en termes de *conjoint/conjointe* (auteur de délit et victime). Dans les deux corpus, on s'exprime aussi en termes de *lien de connaissance quelconque* (ex. : ami, bénévole, employé) pour l'auteur de délit et la victime dans des proportions semblables (18 % pour l'auteur de délit et 18,4 % des articles pour la victime). Dans le corpus national, le statut indiqué est surtout celui de *conjoint/conjointe* (auteurs de délit et victime), mais l'identification en termes de *lien de connaissance quelconque* est moins fréquente : 6,3 % pour l'auteur de délit et 9,5 % des articles pour la victime.

2.4.2 Des représentations non stéréotypées (appropriées) des personnes

Pour déterminer une vision stéréotypée ou non (inappropriée ou appropriée) des personnes, nous avons tenu compte des termes eux-mêmes et des termes les plus utilisés dans le récit, dans la perspective énoncée dans l'annexe sur les catégories d'analyse (ex. : termes généraux, non élogieux, sans cliché, etc.). Ainsi un même article pouvait contenir une majorité de termes appropriés et quelques-uns inappropriés (ou l'inverse).

Les représentations (image et rôle) des auteurs de délit et des victimes sont généralement non stéréotypées ou appropriées dans les deux corpus (plus de 94 % dans les deux corpus), contrairement aux études citées précédemment (nous reviendrons sur cet aspect en conclusion). Les représentations stéréotypées (inappropriées) apparaissent, dans les deux corpus, dans les événements de violence conjugale (de faibles pourcentages) et à propos des auteurs de délit. Pour les personnes affectées, plus de 87 % des articles dans les deux corpus les présentent de façon non stéréotypée. Les pratiques journalistiques se rapprochent donc des pratiques attendues. Voici des exemples rencontrés dans les corpus qui illustrent la façon dont on parle des personnes en cause.

Violence (régional) Représentation des personnes	Violence (national) Représentation des personnes
⇒ Les termes suivants sont généralement utilisés pour les auteurs de délit :	⇒ Les termes suivants sont généralement utilisés pour les auteurs de délit :
Agresseur, accusé, individu, conjoint/ex-conjoint, homme, assaillant, présumé meurtrier, accusée, suspect, nom complet de la personne, nom de famille seulement [surtout pour les hommes]	Homme, suspect, prêtre, accusé, père, homme d'affaires, agresseur, propriétaire de garderie, sect's leader, guys, men, auteur présumé du viol, meurtrier, nom complet ou de famille de la personne
⇒ Les termes suivants sont généralement utilisés pour les victimes :	⇒ Les termes suivants sont généralement utilisés pour les victimes :
Femme, prévenue, adolescente, garçon, conjointe, fillette, victime, enfant, mère, mineurs, prénom et nom complet des personnes, parfois le nom de famille seulement	Student, woman, 3 month-old boy, teenager, nom complet de la personne, conjoint, enfants, jeunes garçons/filles, ex-conjointe, femme inconnue, victime, épouse, mari, époux
⇒ Les termes suivants sont généralement utilisés pour les personnes affectées :	⇒ Les termes suivants sont généralement utilisés pour les personnes affectées :
Amis, enfant, femmes, patients, fille, sœur, fils de la victime, fils mineur, intervenants, femme, père	Copine, mère, children, enfants, jeunes, famille d'accueil, fillette, frère, longtime friend, mother.
⇒ Lorsque des visions stéréotypées (ou inappropriées) apparaissent, on retrouve des termes ou des expressions comme :	⇒ Lorsque des visions stéréotypées (ou inappropriées) apparaissent, on retrouve des termes ou des expressions comme :
Forcené, homme de Rougemont, amie/ex-amie de cœur, dame, jeune croupière, victime de Rozon, Madame x [ordonnance de non-publication du nom]	Bizarre man since wife left, grand manitou du festival juste pour rire, homme taciturne, rancunier tortionnaire, pédophile notoire, maniaque

2.4.3 Des représentations non stéréotypées (appropriées) du comportement, mais...

Comme pour la représentation des personnes en cause, nous avons tenu compte pour la représentation du comportement violent et pour celui des victimes et des personnes affectées des termes eux-mêmes (ou des formulations) et des termes les plus utilisés dans le récit. Ainsi dans un même article, une majorité de termes pouvaient être appropriés et quelques-uns inappropriés (ou l'inverse).

La représentation du comportement violent (ou de la violence) est généralement non stéréotypée (ou appropriée) dans les deux corpus (mais dans des proportions moins élevées que pour la représentation des personnes). Dans le corpus régional, les représentations non stéréotypées du comportement des auteurs de délit représentent 56,7 % des articles; il y a donc 43,3 % des articles qui présentent des représentations stéréotypées (inappropriées) du comportement violent ou de la violence. Chez les victimes et les personnes affectées, les représentations non stéréotypées du comportement sont traduites dans plus de 90 % des articles. Dans le corpus national, les représentations du comportement des auteurs de délit sont fortement non stéréotypées ou appropriées (89,3 % des articles) et celles du comportement des victimes également (94,1 % des

articles). La représentation du comportement des personnes affectées est un peu plus stéréotypée ou inappropriée, mais il s'agit d'un très petit nombre d'articles.

Les pratiques journalistiques se rapprochent et s'éloignent à la fois des pratiques attendues en ce qui a trait à la représentation du comportement des auteurs de délit puisqu'il y a un fort pourcentage de représentations stéréotypées (inappropriées) dans le corpus régional; pour la représentation du comportement des victimes, les pratiques se rapprochent des pratiques attendues. Voici des exemples rencontrés dans les articles de journaux au sujet de la représentation du comportement des personnes en cause ou de la violence.

Violence (régional) Représentation du comportement	Violence (national) Représentation du comportement
⇒ Pour les auteurs de délit, les formulations suivantes ont été utilisées : expressions appropriées : agression sexuelle, sodomiser, contacts/attouchements sexuels, assassinat, meurtre, gestes répréhensibles, meurtre avec préméditation expressions inappropriées : assouvir/confier/se livrer à ses bas instincts, fou furieux, il aurait perdu les pédales, il n'a pas digéré son départ, il se livrait à sa basse besogne	⇒ Pour les auteurs de délit, les formulations suivantes ont été utilisées : expressions appropriées : sexually assaulting, acquitté d'accusations d'agression sexuelle, agres-sion/attouchements sexuels, meurtre, crimes sexuels, voies de fait, viol expressions inappropriées : il exige la fellation et éjacule par terre, tentatives de pénétration, colère terrible, il s'acharnait à détruire psychologiquement sa femme, cette affaire, suicider sa femme, elle a boxé son mari
⇒ Pour les victimes, les expressions suivantes ont été utilisées : expressions appropriées : elle a signalé le 911, elle avait trouvé refuge, elle dénonce ses abus, enfant sans défense, elle est parvenue à s'enfuir, elle s'est opposée. expressions inappropriées : hystérique	⇒ Pour les victimes, les expressions suivantes ont été utilisées : expressions appropriées : elle a alerté un passant, elle appelle sa mère, she ran to a neighbour's, il s'est confié à ses parents, la victime a porté plainte expressions inappropriées : elle voulait se suicider pour libérer ceux qu'elle aimait [conjoint est accusé du meurtre de sa femme suicidaire]
⇒ Pour les personnes affectées : confiance aveugle.	⇒ Pour les personnes affectées : les parents découvrent des traces de morsure.

2.4.4 Le sort et les conséquences : surtout au sujet de l'auteur de délit

Dans les deux corpus, c'est surtout du sort des auteurs de délit dont on parle, davantage dans le corpus national (59,6 % des articles, 53/89) que dans le corpus régional (32 % des articles, 32/100). On fait état surtout des conséquences judiciaires qu'encourt l'auteur de délit, majoritairement dans les événements d'agression sexuelle (en raison surtout de la disponibilité des sources d'information). En mentionnant surtout les conséquences judiciaires, la distanciation notée par rapport à la notion de crime en violence semble s'atténuer sauf dans les événements de violence conjugale et de violence familiale où la notion de crime demeure diffuse.

Par rapport au sort des auteurs de délit, les pratiques journalistiques officielles recommandent l'utilisation du conditionnel comme temps de verbe en cas d'accusation formelle. Dans les deux corpus, le conditionnel est utilisé dans des proportions différentes, en

nombre comme en pourcentage. Parmi les articles faisant mention d'accusation formelle, le corpus national traduit cette information davantage (près de la moitié du corpus, soit 48/89 articles) que le corpus régional (26/100 articles), mais en pourcentage, c'est le corpus régional qui utilise davantage le conditionnel, c'est-à-dire dans 42,3 % (11/26) des articles, alors que le corpus national l'utilise seulement dans 20,8 % (10/48) des articles.

Dans les deux corpus, très peu d'articles évoquent les conséquences d'un événement de violence pour les victimes et les personnes affectées; lorsque c'est le cas (quelques articles), on fait état *des conséquences personnelles, sociales et de santé*.

Les pratiques s'éloignent des pratiques attendues en ce qui concerne le temps du verbe en cas d'accusation formelle dans le corpus national et s'en rapprochent dans le corpus régional; les pratiques s'éloignent des pratiques attendues dans les deux corpus sur le plan des conséquences d'une situation de violence pour les victimes et les personnes affectées.

2.4.5 L'HISTOIRE PERSONNELLE : UNE RÉALITÉ PEU ÉVOQUÉE SAUF POUR L'AUTEUR DE DÉLIT

Très peu d'articles dans les deux corpus parlent d'éléments personnels de la vie des gens antérieurs et sans lien avec l'événement rapporté : c'est 9 % (8/89) des articles dans le corpus national et 11 % (11/100) des articles dans le corpus régional. Dans ces cas, les corpus parlent principalement des *antécédents judiciaires* de *l'auteur de délit*. Les pratiques se rapprochent des pratiques attendues puisqu'il y a peu d'articles dans les deux corpus qui incluent ce type de renseignements dans les récits.

2.4.6 L'IDENTITÉ/IDENTIFICATION : SURTOUT LE NOM, DES TERMES GÉNÉRAUX ET L'ÂGE

En ce qui concerne l'identité/identification des personnes en cause dans les événements de violence, les deux corpus observent les mêmes consignes de façon semblable : pour l'auteur de délit, on mentionne surtout le *nom* (66 % des articles du corpus régional et 79,7 % des articles du corpus national) et *l'âge*. On parle des auteurs de délit en *termes généraux* (ex. : femme, fille, homme, garçon) et *l'adresse* est mentionnée surtout en termes de ville, davantage que *l'occupation* (dans les deux corpus). Très peu d'articles (entre 1 et 3 articles) du corpus régional mentionnent la *nationalité*, *l'implication sociale* ou *professionnelle* et des éléments d'une *description physique* de l'auteur de délit; il n'y a aucune indication quant à la *religion*, *l'orientation sexuelle* et le *handicap* (le cas échéant). Dans le corpus national, c'est sensiblement le même scénario : entre 1 et 2 articles seulement qui mentionnent la *nationalité*, *l'implication sociale* ou *professionnelle*, des éléments d'une *description physique* ou d'un *handicap*; il n'y a aucune indication sur la *religion et l'orientation sexuelle*.

Pour les victimes, les deux corpus mentionnent peu souvent leur *nom* (c'est moins de 26 % des articles dans les deux corpus); on a surtout recours à des *termes généraux* (plus de 73 % des articles dans les deux corpus). *L'âge* des victimes est mentionné en 2e et il y a peu d'indications sur *l'adresse personnelle* et *l'occupation*. Pour les personnes affectées, les deux corpus s'expriment surtout en *termes généraux* au sujet des personnes; il n'y a pas ou peu d'indications sur le *nom*, *l'âge*, *l'adresse personnelle*. Dans les deux corpus (victimes et personnes affectées), il n'y a aucune ou peu d'indications sur la *nationalité* (1 cas, personne affectée, corpus national), *l'implication sociale* ou *professionnelle*, la *religion*, *l'orientation sexuelle* et le *handicap*.

Pour l'ensemble des données, les pratiques reliées à l'identité des personnes en cause se rapprochent des pratiques attendues.

En ce qui a trait à la publication de photographies des auteurs de délit et des victimes, notre enquête révèle que c'est moins de 40 % des articles qui publient des photos, dans les deux corpus; ce sont surtout des *articles avec une photo*, principalement publiés dans la catégorie *faits divers*. Dans les deux corpus, on diffuse surtout les photographies de *l'auteur de délit* (surtout dans les événements d'agression sexuelle) et de la catégorie *autres personnes*; il y a très peu de photos des victimes (4 au total).

3. SUICIDE : LES PRATIQUES JOURNALISTIQUES DE LA PRESSE ÉCRITE EN MONTÉRÉGIE ET DE LA PRESSE ÉCRITE NATIONALE

Pour les besoins de l'enquête, nous avons déterminé une série de catégories d'analyse afin que l'information recueillie soit regroupée de façon cohérente. L'annexe 2 à la fin du présent document présente chacune de ces catégories. Pour une meilleure compréhension du chapitre 3, on peut consulter cette annexe avant la lecture du chapitre ainsi que la grille de codification à l'annexe 1.

3.1 Le cadre de traitement : nombre d'article, types d'article, origine et format

Le corpus formé des articles de journaux régionaux comprend 45 articles répartis entre 6 journaux (des hebdomadaires et un quotidien) diffusés en Montérégie; le corpus formé des articles de journaux nationaux comprend 38 articles répartis entre 4 journaux diffusés principalement à partir de Montréal. Dans le corpus régional, c'est La Voix de L'Est (un quotidien) qui publie la majorité des articles, soit 75,6 % de l'ensemble du corpus. Les autres journaux publient 5 articles et moins. Dans le corpus national, c'est surtout Le Journal de Montréal et La Presse qui publient le plus d'articles en suicide, respectivement 42,1 % et 26,3 % de l'ensemble des articles du corpus. Le tableau qui suit présente les données pour les deux corpus.

Suicide (régional)		Suicide (national)	
Corpus	N = 45 (%)	Corpus	N = 38 (%)
La Voix de L'Est (quotidien)	34 (75,6)	La Presse	10 (26,3)
Le Canada français	5 (11,1)	Le Devoir	7 (18,4)
Le Courrier du Sud	2 (4,4)	Le Journal de Montréal	16 (42,1)
Le Soleil-de-Salaberry	2 (4,4)	The Gazette	5 (13,2)
Le Courrier	1 (2,2)		
Le Reflet	1 (2,2)		

Dans le corpus régional, ces données nous indiquent que c'est un quotidien qui publie les trois quarts (3/4) des articles du corpus. Cependant, il nous apparaît important de souligner que la forte proportion des articles parus dans La Voix de l'Est concernent le suicide de deux personnalités connues, l'une surtout dans la région desservie par le journal, l'autre dans cette région et au Québec. Ces événements ont donné lieu à la publication de 63,4 % des articles du corpus régional (26/45), la presque majorité dans La Voix de L'Est (dans le corpus national, le suicide de cette personnalité connue à travers le Québec a donné lieu à la parution de 10 articles, soit 41,7 % du corpus parmi la sélection aléatoire simple).

De façon générale, les journaux régionaux publient un ou deux articles par événement, à moins d'événements qui suscitent, comme en violence, l'attention des médias en raison de

la particularité de l'événement, de son caractère sensationnaliste ou de la notoriété des personnes en cause, comme nous venons de le voir.

Selon les types d'article (ou les catégories d'article), on remarque une plus grande proportion d'articles diffusés dans la catégorie *faits divers* : 62,2 % dans le corpus régional et 57,9 % dans le corpus national. En ce qui concerne les autres catégories, les deux corpus publient sensiblement le même nombre d'articles au total. Le tableau qui suit donne les détails.

Suicide (régional)		Suicide (national)	
Type d'article	N = 45 (%)	Type d'article	N = 38 (%)
Faits divers	28 (62,2)	Faits divers	22 (57,9)
Courrier	5 (11,1)	Courrier	5 (13,2)
Article (compte rendu)	4 (8,9)	Article (compte rendu)	3 (7,9)
Article de débat/compréhension	3 (6,7)	Article de débat/compréhension	6 (15,8)
Événement positif	1 (2,2)	Éditorial/billet/columnist	2 (5,3)
Éditorial/billet/columnist	4 (8,9)		

Outre les catégories *faits divers* et *courrier*, la répartition des types d'article montre que les deux corpus publient presque le même nombre d'articles dans les catégories *article*, *débat/ compréhension*, *événement positif*, *éditorial* sur le suicide : 26,7 % des articles du corpus régional et 28,9 % des articles du corpus national. C'est un peu plus du quart dans les deux corpus. La section qui porte sur l'angle de traitement des articles apporte plus de détails sur ce volet de l'enquête.

Ce ne sont pas tous les articles qui révèlent clairement le sexe ou le statut de l'auteur de l'article qui paraît dans un journal. Le sexe était identifiable dans 68,9 % des articles du corpus régional (un peu plus d'hommes que de femmes) et dans 76,3 % des articles du corpus national (autant d'hommes que de femmes). Il y a une bonne proportion d'articles dans le corpus régional qui n'indiquent que des *initiales ou le nom d'une ville* alors qu'il n'y en a pas dans le corpus national. Dans le corpus national, il y a plus d'articles provenant *d'agences de presse* que dans le corpus régional; enfin, seulement quelques articles dans les deux corpus ne donnent aucune indication sur l'origine ou le signataire de l'article.

Compte tenu de la forte présence dans les deux corpus d'articles de la catégorie *faits divers*, le format dominant des articles est généralement court : il varie principalement entre *1 paragraphe* (ex. : entrefilet) et *2 colonnes et moins* (les données sont inversées selon les corpus). C'est 40 % des articles dans le corpus régional qui publient selon le format *1 paragraphe*, mais seulement 26,7 % selon le format *2 colonnes et moins*. C'est exactement l'inverse dans le corpus national : 26,3 % des articles ont le format *1 paragraphe* et 39,5 % des articles, le format *2 colonnes et moins*. Dans les deux corpus, plus de 65 % des articles laissent peu de place à des récits comportant des informations utiles à la population en termes d'aide, de ressources ou de compréhension du suicide.

3.2 L'angle de traitement de l'information

Dans l'enquête, nous avons voulu saisir l'angle de traitement privilégié des événements dans les reportages pour y constater, entre autres, si ceux-ci contenaient plus ou moins d'éléments subjectifs ou interprétatifs. La plupart des intervenants suggèrent des présentations exactes, concises, des faits rapportés et des opinions exprimées dans leurs

contextes, le moins de détails sur les gestes, sur les moyens utilisés également, etc. Dans cette perspective, nous avons déterminé l'angle de traitement *descriptif* comme l'angle de base auquel pouvaient s'ajouter des dimensions explicatives, interprétatives, d'opinion, d'observation personnelles. L'angle descriptif comprend plusieurs éléments[22] et le modèle *descriptif minimal* a été déterminé comme un récit incluant quelques éléments du modèle de base.

3.2.1 DES CORPUS DESCRIPTIFS, MAIS AVEC DES ÉLÉMENTS EXPLICATIFS/ INTERPRÉTATIFS/D'OPINION/D'OBSERVATION

À l'analyse des articles, c'est 73,3 % (33/45) d'entre eux[23] qui révèlent un angle de traitement dans le corpus régional et 57,9 % (22/38) des articles dans le corpus national. Dans le corpus régional, l'angle de traitement dominant est *l'angle descriptif avec éléments explicatifs/ interprétatifs/opinion/observation* (36,4 % des articles, 12/33) suivi de *l'angle descriptif avec éléments d'opinion/d'observation* (24,2 % des articles, 8/33). Au total, cela représente plus de 60 % des articles. Quant au corpus national, il est de façon dominante *descriptif*, selon le modèle *minimal* dans 36,4 % des articles (8/22) et selon le modèle de base dans 22,7 % des articles (5/22).

Les pratiques journalistiques s'éloignent des pratiques attendues dans le corpus régional, car l'angle de traitement révèle des éléments explicatifs/ interprétatifs/ d'opinion/ d'observation. Dans le cas du corpus national, les pratiques se rapprochent des pratiques attendues puisque le corpus est plutôt descriptif. Cette situation particulière en suicide dans le corpus régional est sans aucun doute liée aux nombreux reportages qui ont résulté du suicide de deux personnalités connues au cours de la période de l'enquête, car les journaux ont fait largement état des réactions personnelles des amis, des collègues de travail, des connaissances et des proches des personnes qui se sont suicidées. Principalement, on évoque *des facteurs professionnels et personnels* (associés ou non à l'événement) dans les deux corpus.

Les éléments du modèle descriptif, principalement rapportés dans le corpus régional, sont surtout les *détails sur le geste commis* et le *lieu de l'événement*; dans le corpus national, ce sont les *détails sur le geste commis*, le *lieu de l'événement*, les *éléments d'enquête* et *l'état de l'auteur du geste*. Dans les deux corpus, il y a peu d'indications sur les *moyens et les armes utilisés*, les *causes et mobiles* et les *motivations de l'auteur du geste* (et sur les *éléments d'enquête* dans le corpus régional). Les pratiques s'éloignent des pratiques attendues par rapport aux *détails sur le geste commis*, mais elles s'en rapprochent sur le plan des *causes et mobiles*, des *moyens* et des *armes utilisés*, des *motivations*.

3.2.2 DES SOURCES POLICIÈRES, JUDICIAIRES ET LA CATÉGORIE JOURNALISTE/AUTRES SOURCES

Parmi les articles régionaux et nationaux, très peu d'articles au sujet d'événements de suicide citent des sources. Lorsqu'on le fait (28,9 % des articles dans les deux corpus), ce sont surtout les *sources policières/judiciaires* et la catégorie *journaliste/autres sources* qui sont les plus citées. Dans le corpus régional, *les facteurs associés ou non* aux événements

[22] Éléments descriptifs : faits, chronologie, circonstances temporelles, lieu géographique de l'événement, détails sur les moyens ou les armes, causes et mobiles, motivations de l'auteur du geste, détails sur le geste commis, état de l'auteur du geste, éléments d'enquête.

[23] Les catégories *courrier, article de débat/compréhension* ne font pas l'objet d'un traitement journalistique comme dans le cas de la catégorie *faits divers;* généralement ce sont des articles d'opinion.

de suicide (ex. : facteurs personnels, professionnels) sont rapportés par les catégories *journaliste, journaliste/ autres sources* et *sources policières/judiciaires*; cependant, dans le corpus national, les éléments sont rapportés par les catégories *journaliste* et *journaliste/ autres sources*.

3.2.3 Un mode de traitement ni informatif ni éducatif

Comme nous l'avons vu au début de ce chapitre, les journaux publient moins d'articles qui incluent des éléments (ex. : recherches, statistiques, vision) qui visent à mieux comprendre le suicide. Même si les deux corpus publient presque le même nombre d'articles au total dans les catégories *article, article de débat, événement positif, éditorial*, il demeure que les *éléments de compréhension* sur le suicide n'apparaissent, dans le corpus régional, que dans seulement 13,3 % (6/45) des articles; dans le corpus national, c'est 42,1 % (16/38) des articles qui publient ce genre de renseignements. Ce sont surtout des *éléments de problématique et des statistiques* dont on parle dans le corpus régional et des *éléments de problématique* (seulement) dans le corpus national (plus du tiers des articles dans chaque cas). Ces éléments de compréhension sont surtout indiqués dans les catégories *article* et *article de débat* dans le corpus régional, mais dans presque toutes les catégories d'article dans le corpus national. En somme, il y a peu d'informations qui visent à mieux comprendre le suicide (ex. : causes, statistiques, conditions sociales) contrairement aux pratiques attendues, des attentes qui peuvent être difficilement comblées dans un contexte de diffusion qui privilégie la formule *faits divers*. Les pratiques journalistiques en Montérégie s'éloignent des pratiques attendues, mais s'en rapprochent dans la presse nationale.

La situation est pire à propos de l'information de nature préventive ou en termes d'aide. Il y a moins d'articles encore, dans les deux corpus, qui diffusent des *éléments d'information* comme l'aide disponible, les solutions, les ressources existantes dans la communauté : seulement 6,7 % des articles (3/45) dans le corpus régional et 1 seul article dans le corpus national.

Dans le corpus régional, ces informations apparaissent dans les catégories *article* et *article de débat*, mais dans le corpus national, c'est dans la catégorie *article de débat*. Dans le corpus régional, ce sont surtout des renseignements sur les *organismes du milieu* et les *services offerts* dont on parle, alors que dans le corpus national s'ajoutent les *facteurs* liés au suicide, les *solutions* possibles devant une situation de détresse. Dans les deux corpus, les renseignements révélés visent seulement la catégorie *population en général*. Compte tenu du faible nombre d'articles (moins de 10 % dans les deux corpus), on peut considérer que les pratiques journalistiques s'éloignent des pratiques attendues sur le plan de l'information susceptible d'aider et de renseigner la population sur le suicide.

Quant aux articles qui feraient état d'expériences positives à la suite de situations suicidaires, les journaux révèlent très peu ce type de reportage (comme en violence). On note seulement un article dans le corpus régional qui présente la version de l'auteur d'une tentative de suicide (aucun article dans le corpus national). Les versions des personnes en cause sur les événements (tentative ou menace de suicide, personnes affectées) sont donc peu traduites dans les deux corpus contrairement aux pratiques journalistiques souhaitées.

3.3 La vision de l'événement et du suicide

Pour déterminer le type de représentation de l'événement, nous avons tenu compte de plusieurs éléments et aspects : les titres (grosseur, caractère, texte), la présence ou non de photos, les termes utilisés dans le récit, les sous-titres, etc. Ainsi, des articles pouvaient être à la fois dramatiques/sensationnalistes (par la grosseur du titre, la présence de photographies) et réalistes (par les termes utilisés ou les formulations).

3.3.1 LE SENSATIONNALISME ET LA DRAMATISATION

Dans les deux corpus, parmi tous les types de représentation, ce sont les catégories *dramatique-sensationnaliste* et *dramatique-sensationnaliste avec autres composantes* qui dominent : au total, c'est dans une proportion de 90,9 % (30/33 articles) dans le corpus national et dans une proportion de 77,5 % (31/40 articles) dans le corpus régional. Les deux corpus traduisent très peu les dimensions *prévention/aide* et *réalisme* au sujet du suicide : dans le corpus régional, c'est 10 % des articles qui présentent une vision axée sur la prévention/aide (4 articles) et 12,5 % sur le réalisme (5 articles); dans le corpus national, un seul article traduit une vision en termes de prévention ou d'aide et 2 articles, une vision réaliste au sujet du suicide. Les pratiques s'éloignent des pratiques attendues sur le plan de la représentation du suicide.

L'utilisation du mot *suicide* dans les titres est moins fréquente dans le corpus régional (24,4 % des articles, 11/45) que dans le corpus national où elle apparaît dans une proportion de 36,8 % des articles (14/38). Dans le corpus national, on utilise davantage le mot *suicide* à la *une* (42,9 % des articles, 6/14 articles) que dans le corpus régional (1 cas). Le mot *suicide* est surtout utilisé dans les pages intérieures des journaux régionaux (90,9 % des articles), alors qu'il l'est dans une proportion de 50 % dans les journaux nationaux; il y a ainsi une bonne proportion d'articles à la *une* avec le mot *suicide* dans les journaux nationaux, contrairement aux pratiques souhaitées. Les pratiques s'éloignent donc des pratiques attendues dans le corpus national et s'en rapprochent dans le corpus régional. Cependant, le mot *suicide* est utilisé dans presque toutes les catégories d'article.

Le tableau qui suit révèle des exemples de formulations utilisées dans les articles de journaux. Souvent les exemples dramatiques-sensationnalistes personnifient les situations, accentuent la dimension tragique de l'événement. Le sensationnalisme, c'est une façon également d'amplifier la perspective sociale ou morale attribuée aux événements ou d'amplifier le caractère particulier ou répréhensible d'un événement.

Suicide (régional) Vision de l'événement	Suicide (national) Vision de l'événement
⇒ *Exemples dramatiques-sensationnalistes* La nouvelle, une connerie, il a disjoncté, un drame, il met fin à ses jours, un jeune se pend dans une cour d'école, il s'immole, il sauve un désespéré de la mort, suicide au Pont Mercier, un suicide inexplicable, il a claqué sa vie, une perte tragique, adieu Gaétan	⇒ *Exemples dramatiques-sensationnalistes* Il a tué puis s'est suicidé, un homme rate son suicide, une fin tragique, J. Cazin a connu les minutes les plus difficiles de sa carrière, un long cauchemar, la pilule ou la tisane? un suicide incompréhensible, le maniaque de Valleyfield s'est enlevé la vie.
⇒ *Exemples plus réalistes* On appréhende le suicide des aînés, il faut chercher une aide, cela peut avoir un effet d'entraînement, nous souhaitons que ce geste n'entraînera pas d'autres gestes semblables, le suicide de G. Girouard, suicide : beaucoup d'appels/attention aux hommes	⇒ *Exemples plus réalistes* Un être humain/homme fragile, suicide, prévention, au sommet mais bien seul, une demande d'aide, effet d'entraînement chez les personnes vulnérables, une culture mortifère, la déontologie des médias à l'égard de questions aussi graves

3.3.2 L'IDÉALISATION AU SUJET DU SUICIDE ENCORE PRÉSENTE

Les deux corpus révèlent plus ouvertement des valeurs au sujet de l'événement. Parmi les articles qui le font (28,9 % des articles du corpus régional et 21,1 % des articles du corpus national), c'est surtout *l'idéalisation* qui est traduite au sujet du suicide, davantage dans le corpus national que dans le corpus régional. Les pratiques s'éloignent des pratiques attendues.

3.4 Le traitement des personnes

Dans cette section, nous abordons quelques dimensions liées au traitement journalistique des personnes en cause dans un événement de violence : le statut familial ou relationnel, les représentations journalistiques des personnes, du comportement suicidaire et les dimensions liées à l'identité/identification des personnes.

3.4.1 LE STATUT FAMILIAL ET RELATIONNEL DE L'AUTEUR DU GESTE : GÉNÉRALEMENT NON SPÉCIFIÉ

Nous avons cherché à connaître dans quelle mesure l'identification du statut familial ou relationnel de l'auteur du geste était présente et sous quelle forme. Dans les deux corpus, le statut est rarement indiqué (non spécifié) et on s'exprime surtout en termes *d'adulte* : 67,6 % des articles du corpus régional et 45,8 % des articles du corpus national; par la suite, le statut indiqué est surtout *conjoint/conjointe*.

3.4.2 DES REPRÉSENTATIONS NON STÉRÉOTYPÉES (APPROPRIÉES) DES PERSONNES, MAIS...

Pour déterminer une vision stéréotypée ou non (inappropriée/appropriée) des personnes, nous avons tenu compte des termes eux-mêmes et des termes les plus utilisés dans le récit, dans le cadre de la perspective énoncée dans l'annexe sur les catégories d'analyse

(ex. : termes généraux, non élogieux, sans cliché, etc.). Ainsi, un même article pouvait contenir une majorité de termes appropriés et quelques-uns inappropriés (ou l'inverse).

Les représentations (image et rôle) sont généralement non stéréotypées (appropriées) dans les deux corpus pour les auteurs du geste et les personnes affectées; cela représente environ les deux tiers des articles pour les auteurs du geste, c'est-à-dire 61,8 % des articles dans le corpus régional et 65,2 % des articles du corpus national. Dans les deux corpus, on remarque cependant une bonne proportion d'articles qui représentent les auteurs du geste de façon stéréotypée (inappropriée) : 38,2 % des articles dans le corpus régional et 34,8 % des articles dans le corpus national. Dans les deux corpus, la représentation des personnes affectées est non stéréotypée. Les pratiques journalistiques s'éloignent et se rapprochent à la fois des pratiques attendues. Voici des exemples rencontrés dans les corpus qui illustrent la façon dont on parle des personnes en cause.

Suicide (régional) Représentation des personnes	Suicide (national) Représentation des personnes
⇒ Les termes suivants sont généralement utilisés pour les auteurs du geste :	⇒ Les termes suivants sont généralement utilisés pour les auteurs du geste :
Homme, individu suicidaire, montréalaise, nom complet/de famille des personnes, prénom, couple, sympathique, célèbre animateur, bourreau de travail	Occupant des lieux, sexagénaire, homme, nom complet/de famille des personnes, prénom, individu, journaliste vedette, pas un héros mais un homme
⇒ Les termes suivants sont généralement utilisés pour les personnes affectées :	⇒ Les termes suivants sont généralement utilisés pour les personnes affectées :
Ami, nom complet ou de famille des personnes, collègues de travail, épouse, famille éprouvée, voisin, conjointe, père, proches	Employée, famille, amis, nom complet des personnes, journaliste, prénom, père, voisin, femme, père, jeune, adolescent
⇒ Lorsque des visions stéréotypées (ou inappropriées) apparaissent, on retrouve des termes ou des expressions comme :	⇒ Lorsque des visions stéréotypées (ou inappropriées) apparaissent, on retrouve des termes ou des expressions comme :
Le désespéré, le suicidaire, le forcené, le pauvre; termes élogieux en abondance [surtout dans le cas de personnalités connues] comme épris de justice, affable, perfectionniste, parmi les grands	Le désespéré, le forcené, le disparu, le malheureux, le maniaque de Valleyfield; termes élogieux en abondance [surtout dans le cas de personnalités connues] comme perfectionniste, rigoureux

3.4.3 Des représentations non stéréotypées (appropriées) du comportement, mais...

Comme pour la représentation des personnes en cause, nous avons tenu compte pour la représentation du comportement suicidaire et celui des personnes affectées, des termes eux-mêmes (ou des formulations) et des termes les plus utilisés dans le récit; ainsi dans un même article, une majorité de termes pouvaient être appropriés et quelques-uns inappropriés (ou l'inverse).

La représentation du comportement suicidaire dans le corpus régional est un peu plus stéréotypée (inappropriée) que non stéréotypée (appropriée) pour les auteurs du geste : 52,2 % des articles présentent une vision stéréotypée et 47,8 % une vision non stéréotypée. Dans le corpus national, la représentation du comportement suicidaire est

surtout non stéréotypée (appropriée) dans 73,9 % des articles et stéréotypée dans 26,1 % des articles. Ici, la représentation stéréotypée (inappropriée) de l'auteur du geste est moins élevée que dans le corpus régional. En ce qui concerne les personnes affectées, les données sont minimes (4 cas) et le corpus régional présente les deux types de vision; le corpus national présente des visions non stéréotypées seulement.

Les pratiques s'éloignent des pratiques attendues dans le corpus régional puisqu'il y a un fort pourcentage de représentations stéréotypées et s'en rapprochent dans le corpus national. Ces résultats sont liés, sans aucun doute, à la parution de nombreux articles sur le suicide de deux personnalités connues en Montérégie au cours de la période d'enquête. Voici des exemples rencontrés dans les deux corpus.

Suicide (régional) Représentation du comportement	Suicide (national) Représentation du comportement
⇒ Pour les auteurs du geste, les formulations suivantes ont été utilisées :	⇒ Pour les auteurs du geste, les formulations sui-vantes ont été utilisées :
expressions appropriées : il met fin à ses jours, il s'est pendu, mort subite, son geste, suicide, pacte de suicide, s'enlever la vie, retrouvé sans vie expressions inappropriées : un drame, une disparition, un geste/suicide inexplicable, une chute mortelle, les circonstances que l'on connaît, une connerie, il a disjoncté, il s'en va dans la maison du Père	expressions appropriées : elle a été agressée sexuellement et s'est enlevée la vie, attentat suicide, suicide, geste, hanged himself, intention de se suicider expressions inappropriées : il se repose maintenant, mettre fin à ses jours en se flambant la cervelle/en se jetant dans le vide, il rate son suicide, rendre l'âme, il s'est précipité du haut d'une passerelle
⇒ Pour les personnes affectées, on note les formulations suivantes : il a sauvé/tiré de là le suicidaire, un survivant de la tragédie	⇒ Pour les personnes affectées, on note les formulations suivantes : il avait tenté de le dissuader de sauter, il n'a pas fait l'objet de menace

3.4.4 Le sort et les conséquences : une réalité peu évoquée

Les journaux régionaux et nationaux parlent très peu (cinq articles au total dans les deux corpus) du sort ou des conséquences que les personnes en cause (dans les cas de tentative ou de menace de suicide) ou les personnes affectées vivent à la suite d'un événement de suicide. Parmi ces articles, le corpus régional ne fait mention que d'aspects concernant l'auteur du geste (ex. : *conséquences judiciaires* possibles à la suite du geste suicidaire et *conséquences* sur le plan de la *santé physique et mentale*); dans le corpus national, c'est l'inverse, car on ne fait mention que des conséquences pour les personnes affectées (ex. : *conséquences personnelles, physiques et sociales*). Les pratiques s'éloignent des pratiques attendues.

3.4.5 L'histoire personnelle : peu d'éléments mentionnés

Très peu d'articles dans les deux corpus parlent d'éléments personnels de la vie des gens antérieurs ou sans lien avec l'événement rapporté : c'est deux articles (4,4 %) dans le corpus régional et cinq (13,2 %) dans le corpus national. Les informations traduites concernent les *antécédents judiciaires* (seulement) de *l'auteur du geste* dans le corpus régional et les *antécédents judiciaires* et la catégorie *détresse/problèmes familiaux, de*

comportement dans le corpus national. Les pratiques se rapprochent des pratiques attendues.

3.4.6 L'IDENTITÉ/IDENTIFICATION : SURTOUT LE NOM, DES TERMES GÉNÉRAUX ET L'ÂGE

En ce qui concerne l'identité/identification des personnes (auteurs du geste, personnes affectées), les deux corpus révèlent surtout le *nom* et *l'âge* de l'auteur du geste, mais dans des proportions différentes : on mentionne moins l'*âge* dans le corpus régional (34,3 %, 12/35) que dans le corpus national (60,9 %, 14/23). Le *nom* est mentionné dans les trois quarts des articles du corpus régional, dans les deux tiers des articles du corpus national. Dans les deux corpus, les *termes généraux* au sujet des auteurs du geste sont utilisés. Pour les personnes affectées, on mentionne surtout le *nom* et des *termes généraux* (davantage ici dans le corpus régional).

Dans les deux corpus, l'*adresse personnelle* (en termes de ville) de l'auteur du geste est parfois mentionnée, et l'*occupation* est davantage indiquée dans le corpus national.

Il n'y a pas ou peu d'indications dans les deux corpus sur la *nationalité*, *l'implication sociale* et *professionnelle*, la religion, *l'orientation sexuelle*, la *description physique* et le *handicap* (auteurs du geste et personnes affectées).

Pour l'ensemble des données, les pratiques reliées à l'identité des personnes en cause se rapprochent des pratiques attendues.

En ce qui a trait à la présence de photographies dans les articles, les données varient selon les corpus. Le corpus régional publie davantage *d'articles avec photos*, c'est-à-dire 55,6 % des articles (la moitié de ces articles publient une photo et l'autre moitié, deux photos) alors que dans le corpus national, c'est seulement 31,6 % des articles qui publient des photos (surtout une photo). Dans les deux corpus, les photographies représentent surtout *d'autres personnes* que l'auteur d'un geste suicidaire, sauf dans le cas de suicides de personnalités connues où les journaux publient beaucoup de photos de la personne concernée.

BILAN GLOBAL VIOLENCE ET SUICIDE : SIMILITUDES ET DIFFÉRENCES

L'étude comporte de nombreuses données qu'il est impossible d'inclure de façon détaillée dans cette synthèse. Le tableau qui suit présente, à titre informatif et dans une perspective de comparaison entre violence et suicide, les différences et les similitudes constatées dans les résultats de l'enquête.

BILAN GLOBAL : SIMILITUDES ET DIFFÉRENCES	
Similitudes	Constat (violence et suicide - corpus régionaux et nationaux)
Nombre d'articles	En violence et en suicide, il y a une plus grande proportion d'articles parus dans la catégorie faits divers.
Lieu de l'événement	Plusieurs articles en violence et en suicide mentionnent le lieu de l'événement, mais un bon nombre d'articles ne le mentionnent pas.
Statut de l'auteur de l'article	En violence et en suicide, une bonne proportion d'articles n'indiquent que des initiales ou le nom d'une ville; il y a plus d'articles provenant d'agences de presse dans les corpus nationaux en violence et en suicide.
Titre (voix et grosseur)	En violence et en suicide, les titres des articles sont surtout plus grands par rapport à la taille de l'article. Dans les corpus nationaux de violence et de suicide, on utilise un peu plus la voix active et c'est la voix passive qu'on utilise davantage dans les corpus régionaux en violence et en suicide.
Emplacement de l'article	En violence et en suicide, il y a peu d'articles publiés à la une.
Taille de l'article	En violence et en suicide (régional), il y a respectivement 49 % et 40 % des articles publiés selon le format 1 paragraphe; dans les corpus nationaux, les proportions sont semblables pour ce format, mais dans des proportions moindres : 25,8 % pour violence et 26,3 % pour suicide. Pour le format 2 colonnes et moins, les proportions sont semblables entre le corpus national en suicide (39,5 %) et le corpus national en violence (40,4 %). Les proportions sont également semblables pour le même format dans le corpus régional, mais dans des proportions moindres : 26,7 % pour suicide et 25 % pour violence.
Éléments descriptifs	En violence et en suicide, le modèle descriptif est surtout axé sur les détails concernant le délit ou le geste commis ainsi que sur le lieu de l'événement. En violence et en suicide, il y a peu d'éléments descriptifs relativement aux armes et moyens utilisés dans l'événement, aux motivations, aux causes et mobiles (ça varie en ce qui a trait aux éléments d'enquête et l'état des personnes en cause).
Personnes-ressources	En violence et en suicide, les principales sources d'information citées dans le récit descriptif sont les sources policières/judiciaires.
Facteurs associés	En violence (national et régional) et en suicide (national), peu de facteurs associés à l'événement sont évoqués pour expliquer/interpréter les événements ou en guise d'opinion/d'observation. Lorsque c'est le cas, on cite surtout les facteurs personnels.

Traitement des personnes	❑ en violence et en suicide, on parle de l'auteur de délit ou du geste en 1er dans les récits journalistiques et à la voix active surtout; ❑ en violence et en suicide, il y a peu d'articles qui évoquent le sort ou les conséquences pour les personnes en cause; ❑ en violence et en suicide, les représentations des personnes (image et rôle) sont généralement non stéréotypées (ou appropriées); ❑ en violence et en suicide, il y a peu d'articles qui font mention de la version des personnes en cause dans les récits; ❑ en violence et en suicide, il y a peu d'articles qui révèlent des éléments personnels de la vie des gens antérieurs ou sans lien avec l'événement rapporté; lorsque c'est le cas, on évoque surtout les antécédents judiciaires; ❑ en violence et en suicide, l'identité ou l'identification des personnes est surtout indiquée par le nom et l'âge, parfois en termes généraux (ex. : enfant, femme, homme); parfois l'adresse est mentionnée surtout en termes de ville. Il n'y a pas ou peu d'indications dans les deux corpus sur la nationalité, l'implication sociale et professionnelle, la religion, l'orientation sexuelle, la description physique et le handicap.
Differ...	Constat (violence et suicide - corpus régionaux et nationaux)
Sexe de l'auteur de l'article	Dans le corpus régional en violence, autant d'hommes que de femmes signent des articles, mais c'est dans le corpus national en suicide où il y autant d'hommes que de femmes.
Emplacement de l'article	En violence (national et régional), il y a presque autant d'articles publiés en pages paire et impaire alors qu'en suicide, il y a plus d'articles dans le corpus régional publiés en page paire et plus d'articles dans le corpus national en page impaire.
Illustration	Dans le corpus régional en suicide, il y a plus d'articles publiés avec deux photos et plus, alors que c'est dans le corpus national en violence que des articles avec deux photos et plus sont publiés. En suicide (régional et national), on publie surtout des photos de la catégorie autres personnes, alors qu'en violence (régional et national), on publie surtout des photos de l'auteur de délit. En violence (régional et national), on publie les photos en pages impaire et paire, mais en suicide on publie les photos en page paire surtout dans le corpus régional (dans le corpus national en suicide, il n'y a pas de photos publiées en page paire).
Angle de traitement	En violence (régional et national), l'angle de traitement dominant est l'angle descriptif minimal. En suicide dans le corpus régional, c'est l'angle descriptif avec éléments explicatifs ou interprétatifs ou d'opinion ou d'observation qui domine; dans le corpus national en suicide, c'est l'angle descriptif minimal qui domine.
Facteurs non associés	Dans le corpus régional en violence, on évoque surtout les facteurs personnels et dans le corpus national, surtout les facteurs professionnels. En suicide (régional et national), on évoque surtout les facteurs professionnels.
Éléments d'opinion et d'observation	En violence (régional et national), il y a peu d'articles qui évoquent ce type d'élément, mais il y en a davantage en suicide (régional et national).
Éléments de compréhension et d'information	En suicide, les éléments de compréhension sont moins présents dans le corpus régional que dans le corpus national; en violence, les éléments de compréhension sont plus présents dans le corpus régional que dans le corpus national. En suicide, les éléments de compréhension portent surtout sur la catégorie éléments de problématique et statistiques, alors qu'en violence, on évoque surtout les éléments de problématique. En ce qui a trait aux éléments d'information, les récits en révèlent peu, mais davantage en violence qu'en suicide.
Vision de l'événement	En violence, la dimension prévention/aide domine dans le corpus régional suivie de près par la dimension dramatique-sensationnaliste; en suicide la dimension prévention/aide est loin derrière les autres types de représentation; c'est plutôt la dimension dramatique-sensationnaliste avec autres composantes qui domine.
Valeurs associées à l'événement	Dans les deux corpus, les valeurs associées aux événements sont peu présentes dans les récits, mais en violence, celle qui domine est la catégorie moralisation/jugement; en suicide, c'est la catégorie idéalisation.

Traitement des personnes	❑ en violence, la représentation du comportement violent est généralement non stéréotypée (ou appropriée), mais en suicide la représentation du comportement suicidaire est presque autant non stéréotypée (appropriée) que stéréotypée (inappropriée), du moins dans le corpus régional; ❑ en suicide (national et régional), une bonne proportion d'articles présentent les personnes suicidaires (image et rôle) de façon stéréotypée (inappropriée); ❑ en violence, c'est surtout du sort de l'auteur de délit dont on parle; ❑ en suicide, les deux corpus parlent très peu du sort ou des conséquences des personnes en cause; ❑ en violence (régional), on parle des victimes surtout à la voix active (un peu plus de la moitié des articles), mais le corpus national utilise davantage la voix passive (près des trois quarts des articles)

CONCLUSION

Déplorer la situation dans laquelle nous nous trouvons, comme nous le faisons lors des colloques et des congrès de journalistes, ne suffit pas. Il faut, dans notre pratique quotidienne, réexaminer nos préjugés et nos réflexes. Tenter une autre voie. Être intéressants, certes. Mais en même temps être intelligents.

André Pratte,
Les oiseaux de malheur. Essai sur les médias d'aujourd'hui, VLB Éditeur, 2000 : 232

Les résultats de l'enquête ne correspondent pas totalement aux pratiques journalistiques attendues au sujet de la violence et du suicide puisque le traitement est encore sensationnaliste-dramatique, entre autres. Notre étude, à l'instar de celle de Tremblay (1996), indique que la façon dont les médias traitent ces événements ne concorde pas avec la connaissance que nous possédons collectivement au sujet de ces problématiques complexes. Pourtant, les phénomènes de la violence et du suicide et leur impact auprès des personnes vulnérables à la suite d'une diffusion dans les médias, sont connus des communicateurs du monde des médias en général. Le traitement journalistique ne semble pas concorder, non plus, avec la notion de responsabilité sociale que nombre d'observateurs attribuent aux médias au sujet du traitement journalistique; il s'agit d'une responsabilité qui dépasse, cependant, largement celle des médias.

1. LA RESPONSABILITÉ SOCIALE

La responsabilité sociale des médias dans l'amélioration du traitement journalistique de la violence et du suicide, concerne autant l'information véhiculée (le contenu) que la manière d'informer (la forme). S'il s'agit d'un enjeu important, c'est que cette responsabilité incombe à un ensemble d'interlocuteurs du monde des médias (ex. : éditeurs, journalistes, titreurs, rédacteurs en chef, photographes) mais aussi à la collectivité, c'est-à-dire autant les intervenants, les citoyens que les institutions qui alimentent les journalistes. Il s'agit d'une perspective qui interpelle de façon dynamique, et non statique, ce rapport crucial entre les journalistes et leurs sources d'information. La responsabilité sociale repose aussi sur des manières de faire dans les salles de rédaction et au sujet du traitement des problématiques sociales. Plus globalement, cette responsabilité sociale fait partie d'une vision sociopolitique de la santé et de la sécurité des populations. Et sur ce plan, le domaine de la santé publique demeure un champ d'action complexe qui nécessite des actions *intersectorielles et participatives* afin que les communautés et les individus accroissent leurs capacités d'agir sur leur santé[24].

[24] Selon La Charte d'Ottawa (1986) et les déclarations de Sundsvall (1991) et de Jakarta (1997), dans Asbl Santé, Communauté, Participation (1999), p. 19-22

Dans cette perspective, les médias apparaissent comme des partenaires essentiels en matière de santé publique afin de contribuer à l'amélioration du traitement journalistique de la violence et du suicide. Ils sont déjà présents d'ailleurs puisque l'attrait médiatique pour les questions de santé et de médecine, par exemple, est reconnu.

2. L'ANGLE DE TRAITEMENT ET LA CONNAISSANCE DE LA VIOLENCE ET DU SUICIDE

Par rapport à l'angle de traitement des événements, notre étude confirme la prédominance en violence de l'angle descriptif dans les récits à l'instar des études de Tremblay (1996), Voumvakis et Ericson (1984), Stone (1993) et Gauthier (1988). Comme dans ces études, il s'agit de courtes descriptions qui incluent les faits, les circonstances temporelles, le déroulement, la chronologie, les éléments d'enquête, le lieu de l'événement et les détails sur les délits. Par ailleurs, en violence et en suicide, les récits comportent quelquefois des éléments explicatifs/interprétatifs (ou d'opinion, d'observation), en l'occurrence des facteurs personnels (comportementaux, familiaux), professionnels ou autres (réaction personnelle, incompréhension). Sur ce plan, la situation diffère entre les corpus : il y en a un peu plus en suicide dans le corpus régional et un peu plus en violence dans le corpus national.

Dans notre étude, la présence d'éléments interprétatifs ou d'opinion nous apparaît principalement reliée aux événements sensationnalistes qui ont eu lieu durant la période de l'enquête, à savoir le meurtre d'une femme par son conjoint dans une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence et les suicides de deux personnalités connues (l'une au Québec et l'autre dans la région couverte par un journal régional). Ces événements ont donné lieu à des reportages ancrés dans un questionnement très subjectif issu des commentaires des proches, amis, collègues de travail, voisins interrogés sur les événements; cette façon de faire va pourtant à l'encontre des consignes établies ou attendues... Autrement, les *faits divers* relatifs à des événements de violence et de suicide (dans les deux corpus) racontent succinctement les événements : les reportages sont courts (ex. : *entrefilet* et *2 colonnes et moins*) et les journaux régionaux surtout (des hebdomadaires) publient un ou deux articles sur un événement (du moins durant la période étudiée). Mais cette façon de rapporter les événements n'empêche nullement un traitement sensationnaliste à travers la grosseur des caractères, la présence de photos, les termes et formulations employés. La situation s'est avérée la même au sein des journaux nationaux que nous avons analysés dans le cadre d'une sélection aléatoire simple, mais d'emblée le nombre d'articles en violence et en suicide est plus élevé dans la presse nationale.

En ce qui a trait à une meilleure connaissance de la violence et du suicide, le nombre d'articles présentant cette perspective varie considérablement selon les corpus et les problématiques; la situation est pire en ce qui a trait aux éléments d'information (ex. : aide, ressources). Ainsi, dans le corpus régional, on note plus d'articles incluant des éléments de compréhension au sujet de la violence (35 % des articles) par rapport aux articles traitant d'événements de suicide où seulement 13,3 % (6/45) d'entre eux favorisent cet angle de traitement. Dans le corpus national, ce sont les événements de suicide qui donnent lieu à la présence d'éléments de compréhension (42,1 % des articles) alors qu'en violence le quart des articles (25,8 %) incluent de tels éléments.

Les éléments d'information (aide, ressources) au sujet de la violence et du suicide sont beaucoup moins présents dans les deux corpus. Encore une fois, le corpus régional diffuse un peu plus ce type de renseignements en violence (27 % des articles) par rapport aux articles traitant d'événements de suicide où seulement 6,7 % (3/45) d'entre eux favorisent cet angle de traitement. Le corpus national est beaucoup moins informatif, autant en violence qu'en suicide, et les résultats parlent d'eux-mêmes : seulement 7,9 % (7/89) des

articles en violence et un seul article en suicide incluent des éléments d'information ou d'aide.

En général, le mode de traitement en violence et en suicide est peu éducatif et très peu informatif, contrairement aux pratiques attendues; il ne favorise pas, non plus, la diffusion d'articles sur des situations positives à la suite de situations de violence ou de suicide (quelques articles seulement dans les corpus).

3. LA REPRÉSENTATION DES PERSONNES ET DU COMPORTEMENT

Bien que les pratiques journalistiques en violence et en suicide soient inégalement définies, particulièrement en violence où il n'y a pas de consignes de rédaction diffusées largement, notre enquête a montré, en violence et en suicide, que la représentation (image, rôle) journalistique des personnes en cause dans les événements est surtout non stéréotypée (appropriée). Mais dans les deux corpus, certains aspects stéréotypés (inappropriés) apparaissent quant aux représentations du comportement violent et suicidaire, un peu plus au sujet du comportement suicidaire.

En violence, les termes généralement utilisés à propos des auteurs de délit et des victimes sont surtout des termes généraux comme *femme*, *homme*, *prévenue*, *accusé*, *parents*, *suspect*, *individu*, *conjoint*. Comparativement aux études de Gauthier (1988) et de Guérard et Lavender (1999) qui indiquent des représentations très stéréotypées chez les victimes de violence sexuelle et conjugale (années 80 et 90), notre étude se distingue de celles-ci sur ce plan, car plus de 94 % des articles dans les deux corpus présentent les victimes et les auteurs de délit de façon non stéréotypée (appropriée) en recourant à des termes généraux. À titre d'hypothèse, il est possible que cette transformation dans les pratiques journalistiques soit due à l'influence des études sur le traitement journalistique, à l'ensemble des actions réalisées depuis 30 ans au sujet de la violence dans les médias et aux intervenantes auprès des femmes victimes de violence qui ont aussi fait valoir que la représentation des femmes victimes de violence (et de la violence) était inadéquate dans les médias. Les consignes journalistiques prévues dans les cas de délits sexuels auraient aussi contribué à resserrer le traitement des événements de violence. Notre étude d'ailleurs contient plus d'articles concernant des événements d'agression sexuelle (près de 50 %) que de violence conjugale ou familiale. Mais ce resserrement est moins perceptible à l'examen des représentations des comportements violents et suicidaires, comme nous le verrons plus loin.

Toutes ces actions auraient permis de sensibiliser la colonie journalistique à une meilleure représentation des victimes de violence sexuelle, conjugale et familiale malgré l'inexistence de guide de rédaction en violence. Une enquête en ce sens nous éclairerait sur les transformations des pratiques journalistiques selon les problématiques sociales. Il est possible, aussi, que ces résultats soient reliés au fait que plusieurs catégories d'article aient été analysées, pas seulement les *faits divers*.

En suicide, notre étude montre aussi que les représentations des personnes sont surtout non stéréotypées (appropriées), mais les représentations stéréotypées (inappropriées) représentent environ le tiers (1/3) des articles. Il est possible que cela soit dû au nombre élevé d'articles au sujet du suicide de deux personnalités connues, articles qui ont largement fait place à l'éloge de la personne. Pourtant, la position des intervenants en suicide est on ne peut plus explicite sur cette dimension du traitement journalistique : il faut éviter de faire l'éloge de façon démesurée (ex. : en faire un héros ou une héroïne) de la personne décédée dans les reportages sur des événements de suicide (The Samaritans,

1997; American Association of Suicidology, s.d.). Pour mieux comprendre cet écart entre des pratiques attendues et connues (grâce notamment au travail de sensibilisation des intervenants depuis de nombreuses années) et les pratiques observées, l'évaluation de l'impact des guides de rédaction en suicide auprès des médias et des journalistes, qui contiennent les principales consignes à observer, permettrait de mieux comprendre cette situation. Nous sommes d'avis, cependant, que les lacunes du traitement journalistique ne sont pas uniquement liées à la présence ou non de guides de rédaction (en violence ou en suicide), comme nous l'avons vu auparavant.

En ce qui a trait aux représentations (ou à la façon dont on parle) des comportements violents et suicidaires, on note que les représentations du comportement des auteurs de délit et du geste suicidaire sont un peu plus stéréotypées dans le corpus régional par rapport à la représentation des personnes. Ce n'est pas le cas pour le comportement des victimes de violence, car dans les deux corpus, leur comportement par rapport à l'événement est présenté de façon non stéréotypée - appropriée - dans plus de 90 % des articles. En violence, le corpus régional traduit, dans près de la moitié des articles (43,3 %), une représentation stéréotypée du comportement violent, mais le corpus national présente dans 89,3 % des articles une représentation non stéréotypée du comportement. En suicide, le corpus régional présente aussi une vision plus stéréotypée du comportement suicidaire dans la moitié des articles (52,2 %), alors que dans le corpus national, la représentation stéréotypée apparaît dans un peu plus du quart (26,1 %) des articles.

Il est possible que la représentation plus stéréotypée des comportements violents soit associée au déplacement de « l'attention journalistique » (structure des récits, contenu) qui est passée de l'ensemble *victime/événement* à l'ensemble *auteur de délit/événement*, ce qui rend plus visibles les limites (mythes et stéréotypes) du traitement journalistique au sujet des comportements violents des auteurs de délit. Ces limites sont intimement liées à la vision personnelle, privée de la violence qui domine encore, mais aussi aux consignes journalistiques qui, dans les délits sexuels, restreignent les informations au sujet des victimes; par conséquent, cette procédure accentue la visibilité journalistique des auteurs de délit. Ces données montrent l'importance du questionnement qui doit être fait au sujet de la représentation des auteurs de délit en violence, comme cela a été fait pour les femmes victimes. En suicide, comme l'attention journalistique est fortement, sinon exclusivement, centrée sur l'ensemble *auteur du geste/événement*, laquelle est étroitement liée aux dimensions personnelles du suicide qui dominent encore, il y a ainsi plus de chances que la vision du suicide soit stéréotypée. Dans ce cas et contrairement à la situation en violence, la sensibilisation à la problématique du suicide n'a pas eu la même ampleur au fil des ans : les activités publiques ont principalement concerné la semaine thématique de prévention du suicide et les réactions au traitement journalistique du suicide succèdent généralement à des événements particuliers (réaction ponctuelle, locale). Enfin, le fait que les journaux régionaux présentent les comportements violents et suicidaires de façon plus stéréotypée que le corpus national, devrait être analysé plus en profondeur.

4. LE SENSATIONNALISME

Il fut intéressant de constater, en violence, que le corpus régional (tous les articles) révélait une vision de la violence où l'aspect prévention/aide dominait dans près du tiers des articles. Ce résultat est lié au plus grand nombre d'articles publiés dans ce corpus au sujet des éléments de problématique, des ressources et de l'aide disponibles dans les milieux. Il s'agit d'un aspect qui mérite d'être souligné et renforcé. Malheureusement, ce n'est pas le cas dans le corpus national où cinq articles seulement véhiculent une telle vision. En

suicide, dans les deux corpus, la situation est pire : seulement quatre et cinq articles respectivement (corpus régional et national) ont mis l'accent sur la prévention ou l'aide. D'ailleurs en violence et en suicide, ce sont les représentations dramatiques-sensationnalistes des événements qui colorent fortement (même dans le corpus régional en violence) les comptes rendus journalistiques, bien que des dimensions réalistes ou conformes aux réalités évoquées apparaissent dans les récits, notamment des termes comme *agression sexuelle*, *violence*, *crime*, *suicide*, *tentative de suicide*.

C'est que la vision dramatique-sensationnaliste (avec autres composantes ou non) constitue une interaction entre diverses possibilités techniques et journalistiques. Il s'agit d'une amplification des caractéristiques d'un événement (ou de certaines d'entre elles). C'est un jeu de photographies, de titres et de sous-titres, de grosseur de caractère par rapport à la taille d'un article; c'est l'amplification de la vision sociale véhiculée (ex. : crime ou histoire individuelle) ou du caractère répréhensible ou non (ex. : danger, cynisme, condamnation, approbation) de la violence et du suicide, à quoi s'ajoutent parfois des valeurs de moralisation, de jugement, d'idéalisation au sujet des comportements et des événements. Cela dépend aussi du nombre d'articles dans un même journal au moment de l'événement. En somme, la vision dramatique-sensationnaliste repose sur une multitude d'aspects, pas seulement négatifs, qui s'entremêlent.

Également, notre étude montre que la presse écrite régionale s'intéresse aux crimes locaux qu'ils soient sensationnalistes ou non et, contrairement à ce que prétend Meyers (1997), aux expériences « célèbres » de la violence et du suicide dans la mesure où la célébrité renvoie à la notoriété des personnes d'un milieu et au caractère inhabituel de l'événement. La proximité des médias locaux avec de grands centres urbains (comme c'est le cas pour la Montérégie avec Montréal) peut influencer aussi la diffusion d'événements particuliers (agence de presse, histoire commune, personnalité connue); la probabilité est plus forte d'ailleurs s'il y a un lien commun aux « territoires », comme dans *l'affaire Rozon* (personnalité connue) où les médias locaux et nationaux ont diffusé des articles se rapportant à cet événement (agression sexuelle) qui s'est produit en Montérégie.

5. LES PERSPECTIVES DE RECHERCHE ET D'ACTION

Notre recherche apporte de nouvelles données sur le traitement journalistique des événements de violence et de suicide par les médias d'information écrits en raison de l'angle d'approche retenu, à savoir le rapprochement ou l'éloignement des pratiques journalistiques des pratiques attendues ou souhaitées. Elle peut aider à redéfinir, partiellement du moins, le traitement journalistique désiré à la lumière des résultats et de la synthèse des pratiques, en violence surtout et en suicide sur la base des écarts observés entre les résultats et les pratiques attendues. Également une meilleure compréhension de la situation et du fonctionnement de la presse régionale contribuerait à éclairer les conséquences d'un processus journalistique spécifique sur le traitement des problématiques sociales.

Diverses actions peuvent aussi contribuer à mieux faire connaître l'impact de la diffusion de reportages en violence et en suicide par les médias d'information écrits. Comme l'attention médiatique et publique depuis 30 ans a surtout porté sur le rôle des médias du divertissement dans la diffusion de la violence, rien n'empêche dorénavant de faire ressortir dans ce débat le rôle des médias d'information écrits dans la diffusion de la violence et du suicide. Une campagne de sensibilisation à propos du traitement journalistique des problématiques sociales contribuerait à éveiller le sens critique de la population et des médias eux-mêmes (ex. : impact du traitement journalistique sur les

attitudes, les perceptions, les comportements). Des programmes de sensibilisation concernant la violence et le suicide dans les médias pourraient être développés également. De plus, les citoyens peuvent porter plainte aux instances comme les conseils de presse quand le traitement journalistique est insatisfaisant ou développer une action autonome (ou conjointe) « d'observation de la presse d'information » comme dans le cas des médias électroniques.

Plusieurs observateurs soutiennent également que par rapport à la violence, la réduction des risques de contagion passe aussi par un questionnement au sujet de la place de la télévision et des autres médias au sein des familles. Ce questionnement doit aussi être celui des médias eux-mêmes à propos de la place de la violence et du suicide dans leurs reportages ou leurs productions et à propos de la façon de traiter l'information (ex. : établir des critères, des politiques éditoriales). Il s'agit d'une recommandation gouvernementale prisée d'ailleurs. Toutes les organisations publiques, communautaires, privées, municipales concernées par la violence et le suicide, peuvent se pencher sur les façons d'entrer en relation avec les médias pour favoriser la diffusion de messages conformes aux réalités sociales évoquées et ce, dans une approche pour réduire les impacts négatifs. Également, comme notre étude l'a souligné, ces organisations doivent continuer à diffuser des articles d'information (aide et ressources) au sujet de la violence et du suicide ainsi que des articles plus documentés.

Pour la majorité des intervenants gouvernementaux, diminuer la tolérance sociale face à la violence à l'endroit des femmes et contrer la banalisation du suicide passent aussi par la prévention/promotion de la santé et de la sécurité des personnes. Conformément aux orientations gouvernementales québécoises en matière de santé publique, de violence et de suicide (MSSS, 1995a et b, 1997, 1998) qui ciblent les médias (régionaux et nationaux) quant à la nécessité de présenter un traitement adéquat de l'information au sujet de ces problématiques, la Direction de la santé publique de la Montérégie adopte cet objectif qui vise l'amélioration du traitement journalistique de la violence et du suicide, en particulier en Montérégie. Comme l'intervention en santé publique consiste à renforcer *les facteurs de protection de la santé et du bien-être* (MSSS, 1997 : 25), la Direction de la santé publique estime que les pistes d'action en vue d'améliorer le traitement journalistique doivent porter sur le contenu et viser les acteurs :

- il s'agit de faire en sorte que les contenus des reportages deviennent multi-dimensionnels et adéquats (ex. : soutien aux pratiques par le maintien des acquis, établissement de nouvelles consignes ou procédures, réflexion sur l'encadrement général et contextuel de la pratique journalistique, etc.);
- il s'agit de poursuivre l'action auprès des acteurs en violence, en suicide et du monde des médias afin de les sensibiliser à la question du traitement journalistique de la violence et du suicide, de les mobiliser et d'agir de façon concertée.

En somme, l'amélioration du traitement journalistique devra tenir compte de ces deux axes pour que les éléments suivants soient respectés : un traitement sécuritaire, sans préjudice pour les personnes en cause, adéquat, non sensationnaliste ni dramatique, mais multi-dimensionnel par rapport aux réalités évoquées.

6. L'INFORMATION AU PILORI? MAIS C'EST NOUS TOUS QUI FAISONS L'INFORMATION...

Depuis le milieu des années 1990, l'ensemble des recommandations gouvernementales concernant l'amélioration du traitement journalistique des événements de violence et de

suicide, n'a pas donné lieu à des actions marquantes. Cependant, des actions de la Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent en suicide, de la Direction de la santé publique de Québec en violence illustrent cette volonté d'intervenir afin que s'améliore le traitement journalistique de ces problématiques. Notre étude souscrit également à cette volonté d'action dans une perspective de prévention des problèmes sociaux et de santé. Mais ces moyens d'action, comme d'autres, apparaissent comme des moyens parcellaires quand on aborde cette vaste question de la qualité de l'information.

En effet, le contexte général d'évolution des médias (ex. : information continue, multiplicité des réseaux, concentration des entreprises, impératifs de diffusion, présence d'Internet) produit une pression telle, de nos jours, sur ce que l'on appelle la « qualité de l'information », que de plus en plus d'observateurs s'entendent pour dire que le traitement journalistique, en général, est insatisfaisant. Plus que jamais, le monde de l'information subit les contrecoups de cette situation, si bien qu'après celui du divertissement (ex. : cinéma, vidéoclips, télévision), le monde de l'information est confronté aux limites de son fonctionnement, en particulier par rapport aux réalités sociales évoquées, à la représentation des événements tragiques, etc.

Au cours de l'année 1999 et de l'année 2000, l'actualité québécoise a été marquée d'événements saisissants et tristes qui ont fait en sorte que le débat sur la qualité de l'information dans les médias s'est élargi. Le traitement journalistique de l'accident routier qui est survenu dans la région de Nicolet à l'hiver 2000, et qui a fait plusieurs victimes en bas âge, a soulevé l'indignation des citoyens de la région. Ils ont d'ailleurs exigé publiquement le « retrait » des médias « accourus » sur les lieux afin que ce drame ne devienne l'occasion d'un spectacle continu de la douleur en direct et ce, par respect pour la communauté éprouvée... et « harcelée » par les médias. Le traitement journalistique de cet événement a d'ailleurs fait l'objet d'une réflexion au sein des médias et des journalistes québécois. En 1999 et 2000, le suicide de deux personnalités québécoises connues a eu lieu ainsi que le meurtre (par son conjoint) d'une femme hébergée dans une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. Ici aussi, les lacunes du traitement journalistique ont été identifiées par plusieurs. Le malaise surgit de plus en plus en ce qui a trait au traitement médiatique des événements tragiques.

Les exemples de traitement journalistique insatisfaisant sont si nombreux et reconnus par tant d'observateurs qu'il serait fastidieux, ici, d'en parler plus longuement. L'ouvrage récent du journaliste André Pratte, intitulé *Les oiseaux de malheur*, en fait état : l'information, c'est de l'information-spectacle, le traitement journalistique recherche des coupables ou la tragédie quotidienne, simplifie au lieu d'offrir une meilleure compréhension; l'information est basée sur des faits traités isolément, le traitement oscille entre la critique et la complaisance, la nuance est de moins en moins présente. On assiste à l'emprise des *faits divers*, à la *médiatisation de la vie sociale* (Guillebaud, 1998 cité dans Pratte, 2000 : 66) et l'information fait concurrence au secteur du divertissement (Pratte, 2000).

Tous ces exemples traduisent l'étendue des conséquences observées et des questions qui surgissent quand il s'agit de la qualité de l'information et de ses répercussions; il en va d'ailleurs d'enjeux globaux si importants (ex. : enjeux éthiques, juridiques, sociaux, politiques et économiques) qu'ils commandent, selon l'université McGill, la création d'une chaire d'éthique des médias (Cauchon, 2000 : B9). Et ces enjeux sont bien réels. Quand l'information se nourrit de l'événement marquant (ex. : violence, criminalité, suicide, guerre, famine, accidents routiers et aériens, catastrophes naturelles, etc.), que l'événement marquant devient essentiel dans un « monde d'information continue », plus on diffuse de tels événements, plus les risques d'un mauvais traitement journalistique augmentent (ex. : mauvais termes, mise en page ou mise en ondes inadéquate, non-respect de la vie privée,

éthique professionnelle moins respectée, etc.). Et dans un tel contexte, la contagion aussi..., à cause de l'effet décuplé du tragique, en particulier auprès des personnes vulnérables, soit en raison de leur état de santé physique ou mentale, soit de leur âge, soit d'une situation personnelle particulière, soit parce qu'elles sont aux prises avec des conséquences de la victimisation dans leur vie. Depuis quelques années, le domaine de la victimologie (ex. : attentats, crimes de guerre, violence interpersonnelle) s'est développé pour mieux faire connaître la complexité de la situation de victime (ex. : conséquences posttraumatiques, effets sur les personnes affectées, intervention spécifique) et les médias sont de plus en plus interpellés sur le plan du respect et de la dignité des victimes ou de la lutte contre la violence (Xe Symposium international de victimologie, août 2000). Il s'agit donc d'un point de vue qui s'ajoute aux autres. En matière de santé publique ou de prévention des problèmes sociaux, nous ne pouvons plus faire fi, dorénavant, de l'incidence des reportages journalistiques.

Que peut-on faire pour remédier à la situation, pour changer la situation? André Pratte rappelle que les récriminations à l'endroit des médias ont marqué toutes les époques et que les nôtres ne sont pas uniques en ce sens. Mais il estime, malgré ce portrait sombre au sujet de l'information dans les médias, que nous avons « *le devoir de ne pas abdiquer* » (Pratte, 2000 : 207) et que des *ajustements* (Pratte, 2000 : 214) sont possibles. Notre étude ne montre-t-elle pas, en violence par exemple, que les journaux de la Montérégie publient, dans près du tiers des articles, des éléments de compréhension sur la violence, que les journaux nationaux le font aussi en violence mais davantage lors des événements de suicide, que les journaux régionaux traduisent une vision en termes de prévention de la violence? Notre étude ne montre-t-elle pas que la représentation des personnes en cause dans les événements de violence et de suicide s'appuie surtout sur des termes généraux comme *victime*, *agresseur*, *femme*, *homme*, *conjoint*?

Les changements sont donc possibles... malgré le concert de critiques. Mais les modifications à apporter aux pratiques journalistiques sont nombreuses et la responsabilité sociale sur ce plan incombe à tous les acteurs. La prise en compte du contexte d'évolution des médias, de la réalité du processus journalistique, des enjeux du traitement journalistique des problématiques sociales, voire des événements tragiques, peut nous guider dans nos actions individuelles et collectives. Mais avant toute chose, nous sommes d'avis que l'heure de tombée pour les médias est arrivée : c'est qu'un meilleur traitement journalistique de la violence et du suicide est de plus en plus exigé, notre enquête le démontre amplement ainsi que les positions des nombreux intervenants.

Nous souhaitons vivement la participation des médias à cette démarche. Traiter de façon adéquate les événements de violence et de suicide, traiter sans préjudice les personnes en cause et miser sur une information en termes d'aide, de ressources, de solutions nous apparaît tout à fait pertinent par rapport à l'ensemble des actions préventives en violence et en suicide qui existent déjà.

RÉSUMÉ DES PISTES DE RECHERCHE ET D'ACTION

RECHERCHE

- Définir/redéfinir les pratiques journalistiques attendues (violence et suicide)
- Analyser la situation et le fonctionnement de la presse régionale et les conséquences sur le traitement journalistique
- Analyser l'évolution des pratiques journalistiques en violence et en suicide, en incluant l'impact des guides de rédaction sur les pratiques

ACTIONS

- Faire ressortir le traitement de la violence et du suicide par les médias d'information dans le débat général de l'influence des médias dans la société
- Mener une campagne de sensibilisation à propos du traitement journalistique des problématiques sociales
- En ce qui concerne les citoyens : utiliser davantage les recours existants pour porter plainte ou pour signaler les bons reportages; développer une action autonome « d'observation de la presse d'information » par rapport à l'observation des médias électroniques
- Interroger la place de la violence et du suicide dans les reportages et les productions des médias
- Développer des programmes de sensibilisation concernant la violence et le suicide dans les médias
- Quant aux organisations concernées par la diffusion d'informations au sujet de violence et du suicide : favoriser la diffusion de messages conformes aux réalités sociales évoquées; diffuser plus d'articles documentés sur la violence et le suicide et sur l'aide et les ressources disponibles dans les milieux

Annexe 1

Grille de codification

PROJET : VIOLENCE ET SUICIDE DANS LES MÉDIAS

Grille de codification et d'analyse

1. Numéro de l'unité d'analyse (l'article) : VN000 ou VR000 pour violence _____
   SN000 ou SR000 pour suicide _____

2. Journal

   2.1 Type de journal : national (quotidien) : ☐
   régional (quotidien) : ☐ (hebdomadaire) ☐

   2.2 Nom du journal : _____

   2.3 Date (jour / mois) : _____

3. Événement

   3.1 Type d'événement : violence conjugale ☐ violence familiale ☐
   agression sexuelle ☐ suicide ☐
   violence conjugale /familiale / suicide ☐

   3.2 Moment de l'événement : durant la période ciblée ☐
   antérieur à la période ciblée ☐

   3.3 Caractéristiques du lieu de l'événement (espace ou lieu public, résidence, etc.) :
   _____

   3.4 Type de délit :

violence physique (famille)	☐	agression phys./sexuelle/meurtre	☐
violence sexuelle (famille)	☐	tentative d'agression sexuelle	☐
violence phys./sexuelle (famille)	☐	suicide	☐
meurtre (famille)	☐	apparence de suicide	☐
violence et meurtre (famille)	☐	tentative de suicide	☐
violence conjugale/fam./suicide	☐	menace de suicide	☐
agression sexuelle	☐	homicide et suicide	☐
agression physique et sexuelle	☐	autres crimes associés	☐ _____
agression sexuelle et meurtre	☐		

   3.5 Personnes en cause (auteur du délit, du geste, victime, personnes affectées)

   - statut familial, conjugal, rapport relationnel (conjoint, parents, enfant, frère/sœur, beaux-parents, gardien, collègues de travail, collègues d'école, professionnel, étudiants, etc.) :
     - Auteur du délit, du geste _____
     - victime _____
   - nombre de personnes : auteur du délit, du geste _____
     victime _____
   - sexe : auteur du délit, geste : homme/garçon ☐ femme/fille ☐
     homme/garçon et femme/fille ☐
     victime : homme/garçon ☐ femme/fille ☐
     homme/garçon et femme/fille ☐
   - notoriété des personnes :
     auteur du délit, du geste : personnalité publique ☐
     personnalité non publique ☐
     victime : personnalité publique ☐
     personnalité non publique ☐

4. Article

4.1 Type d'article (faits divers ou nouvelle, éditorial, columnist, chronique, courrier, article de débat, de compréhension ou sur événement positif) :

_____

4.2 Thème central de l'article (**si** éditorial, columnist, article de débat, etc.)

_____

4.3 Format de l'article

- auteur (nom et statut si possible – journaliste, lecteur, spécialiste, agence de presse)

  nom : _____

  sexe homme ☐ femme ☐
  homme et femme ☐
  2 hommes ☐ 2 femmes ☐

  statut : _____

- titre _____
  _____
- sous-titre :_____
  _____
- sujet (**si** fait divers, courrier) _____
- voix utilisée : dans le titre voix active ☐ voix passive ☐
  dans le sous-titre voix active ☐ voix passive ☐
- si suicide, mot *suicide* : dans le titre à la une oui ☐ non ☐
  dans le sous-titre à la une oui ☐ non ☐
  dans le titre/autre page oui ☐ non ☐
  dans le sous-titre/autre page oui ☐ non ☐
- illustration (dessin, photo) : oui ☐ non ☐ nombre de photos _____
  si oui, contenu de l'illustration :
  auteur du délit ou du geste ☐
  victime ☐
  autres personnes ☐ : _____
  armes ou moyens utilisés ☐
  lieu de l'événement ☐
  autres lieux ☐ : _____
  autre contenu ☐ _____
- emplacement de l'article (ou manchette) :
  une ☐ une sous pli ☐
  page paire ☐ cahier _____
  page impaire ☐ cahier _____
  une et autre page (suite) ☐ cahier _____
  page paire et autre page ☐ cahier _____
  page impaire et autre page ☐ cahier _____
  non disponible ☐

- emplacement de la photo :
  une ☐ une sous pli ☐
  page paire ☐ cahier _____
  page impaire ☐ cahier _____
  une et autre page (suite) ☐ cahier _____
  page paire et autre page ☐ cahier _____
  page impaire et autre page ☐ cahier _____
  non disponible ☐
- taille de l'article (ou manchette) :
  1 paragraphe (entrefilet) ☐ 1 colonne ☐ 2 colonnes et moins ☐
  ½ page ☐ 1 page ☐ 1 page et plus ☐
- grosseur de l'illustration par rapport au texte : (plus >, plus <, + ou – égal) :
  _____
- grosseur du titre par rapport au texte (plus >, plus <, + ou – égal) :
  _____
- grosseur du sous-titre par rapport au texte (plus >, plus < , + ou - égal) :
  _____

4.4 Nombre d'articles
- même journal, même sujet, même jour : _____
- autre journal, même sujet, même jour : _____

4.5 Type de diffusion : couverture de l'événement ☐
suite de l'événement ou suivi ☐

5. Traitement de l'événement ou de l'information

5.1 Angle descriptif :
faits ☐ chronologie ☐ circonstances temporelles ☐
ordre de présentation des personnes en cause :
- auteur du délit, du geste 1er ☐ 2e ☐ 3e ☐
- victime 1er ☐ 2e ☐ 3e ☐

voix utilisée à propos des personnes en cause :
- auteur du délit, du geste: voix active ☐ voix passive ☐
- victime voix active ☐ voix passive ☐

lieu géographique _____
détails sur les moyens ou les armes utilisés : _____
causes et mobiles _____
motivations de l'auteur du délit ou du geste _____
détails sur le délit ou le geste commis _____
état de la victime _____
état de l'auteur du délit ou du geste _____
éléments d'enquête _____
personnes-ressources citées _____
autres personnes-ressources citées _____

5.2 Angle explicatif, interprétatif, d'opinion, d'impression :
- facteurs associés à l'événement _____
  _____
  _____
  _____

facteurs rapportés par : _____

• facteurs non associés à l'événement _____
_____
_____
_____
facteurs rapportés par _____
• éléments d'opinion sur l'événement _____
_____
_____
_____
éléments rapportés par _____
• éléments d'observation personnelle (sentiments, impression) _____
_____
_____
_____
éléments rapportés par _____

5.3 Valeurs prônées au sujet de l'événement (moralisation, jugement, idéalisation) :
valeurs_____
_____
valeurs prônées par _____

5.4 Langage utilisé au sujet de l'événement (i.e. représentation de la violence et du suicide au moyen d'épithètes, qualificatifs, mots et expressions pour traduire un effet – réalisme, dramatisation/sensationnalisme, banalisation, prévention) :
langage _____
_____
_____
langage utilisé par _____

5.5 Angle de compréhension globale du phénomène de la violence ou du suicide (éléments de problématique, statistiques sur le phénomène, recherches, études scientifiques, sondages, processus de la violence et du suicide) :
oui ☐ non ☐ si oui, :
éléments rapportés _____
_____
_____
personnes-ressources citées _____
_____

5.6 Angle information, prévention, aide (listes des ressources disponibles, solutions, signes précurseurs, facteurs de risque, outils d'aide) :
oui ☐ non ☐ si oui, :
type de renseignements : _____
_____
_____
destinataires : hommes ☐ femmes ☐ enfants/adolescents ☐
population en général ☐
personnes-ressources citées _____
_____
autres personnes citées _____
_____

5.7 Sort et conséquences :

- auteur du délit, du geste : judiciaires ☐ _____
  temps du verbe si accusation formelle _____
  sociales ☐
  personnelles ☐
  santé physique et mentale ☐
- victime : judiciaires ☐ _____
  sociales ☐
  personnelles ☐
  santé physique et mentale ☐
- autres personnes _____
  judiciaires ☐ _____
  sociales ☐
  personnelles ☐
  santé physique et mentale ☐
- valeurs prônées au sujet des conséquences _____
  _____
  valeurs prônées par _____
- langage utilisé au sujet des conséquences _____
  langage utilisé par _____

6. Traitement des personnes

6.1 Images et rôles (représentation stéréotypée ou non – épithètes, qualificatifs, termes/expressions)

- auteurs du délit, du geste _____
  _____
  _____
  éléments rapportés par _____
- victime _____
  _____
  _____
  éléments rapportés par _____
- personnes affectées _____
  _____
  éléments rapportés par _____

6.2 Images du comportement des personnes en cause (représentation stéréotypée ou non – épithètes, qualificatifs, termes/expressions)

- auteurs du délit, du geste _____
  _____
  _____
  éléments rapportés par _____
- victime _____
  _____
  _____
  éléments rapportés par _____
- personnes affectées _____
  _____
  éléments rapportés par _____

6.3 Version des parties en cause sur l'événement et/ou les conséquences

- auteur du délit, du geste oui ☐ non ☐
  si oui : entrevue ☐ commentaires ☐
- victime oui ☐ non ☐
  si oui : entrevue ☐ commentaires ☐

6.4 Identité réelle des personnes en cause

- auteur du délit, du geste

nom ☐ terme général ☐ _____
âge ☐ _____ occupation ☐ _____
adresse personnelle complète ou incomplète ☐ _____
nationalité/ethnie/race ☐ implication sociale, professionnelle ☐
religion ☐ _____ orientation sexuelle ☐ _____
description physique ☐ handicap ☐

- victime

nom ☐ terme général ☐ _____
âge ☐ _____ occupation ☐ _____
adresse personnelle complète ou incomplète ☐ _____
nationalité/ethnie/race ☐ implication sociale, professionnelle ☐
religion ☐ _____ orientation sexuelle ☐ _____
description physique ☐ handicap ☐

- Personnes affectées

nom ☐ terme général ☐ _____
âge ☐ occupation ☐ _____
adresse personnelle complète ou incomplète ☐ _____
nationalité/ethnie/race ☐ implication sociale, professionnelle ☐
religion ☐ _____ orientation sexuelle ☐ _____
description physique ☐ handicap ☐

6.5 Histoire personnelle des personnes en cause (détresse, passé relationnel ou sexuel, problèmes familiaux, antécédents judiciaires, etc.)

- Auteur du délit, du geste _____
  _____
- victime _____
  _____
- personnes affectées _____
  _____

éléments rapportés par _____

Annexe 2

Glossaire des catégories d'analyse

Glossaire des catégories d'analyse

Catégories d'article :	*faits divers* *courrier* (courrier du lecteur, information publicitaire, vox pop, hommage) *article* (article d'information, compte rendu) *article de débat/compréhension* *événement positif* (pour événement, récit, témoignage) *éditorial/columnist /billet*
Statut de l'auteur de l'article :	*journaliste/journaliste correspondant* *presse canadienne (ou ville)/agence de presse* *lecteur/auteur* *initiales ou ville* *non spécifié*
Statut des personnes (familial ou relationnel)	*conjoint/conjointe* *parent* *enfant* *frère/sœur* *beau-parents* *gardien* *collègues de travail, d'école* *professionnels* *étudiant* *adulte/aucun lien de connaissance mentionné* *lien de connaissance* (ami de la famille, bénévole, employé)
Taille de l'article :	*paragraphe* (entrefilet) *une colonne* *deux colonnes et moins* *½ page* *une page* *une page et plus*
Angle de traitement :	*descriptif* *descriptif minimal* *descriptif et explicatif/interprétatif* *descriptif et opinion/observation* *descriptif et explicatif/interprétatif/opinion/observation*
Éléments descriptifs :	*lieu géographique* *détails sur les moyens ou les armes* *causes et mobiles du délit ou du geste commis* *motivations de l'auteur de délit ou du geste* *détails sur le délit ou le geste commis* *état de la victime* *état de l'auteur de délit ou du geste commis* *éléments d'enquête*
Personnes-ressources :	*journaliste* *sources policières/judiciaires* *journaliste et sources policières/judiciaires* *sources médicales* *journaliste et sources médicales* *journaliste et autres sources* (citoyens, intervenants, collègues de travail, témoins, amis, parents, population, etc.)

Facteurs associés ou non explicatifs, interprétatifs d'opinion, d'observation:	*facteurs personnels/comportementaux/familiaux* *facteurs professionnels* *autres facteurs* (réaction personnelle, incompréhension, sentiments personnels)
Éléments de compréhension :	*éléments de problématique* *éléments de problématique, statistiques* *recherches/études/sondages* *processus de la violence ou du suicide*
Éléments d'information :	*organismes, services* *organismes/services/ressources du milieu* *organismes/services/ressources/facteurs/solutions, outils d'aide* *solutions/signes précurseurs/facteurs de risque*
Représentation de l'événement	*dramatisation-sensationnalisme* *banalisation* *dramatisation-sensationnalisme et banalisation* *prévention, aide* *réalisme* *dramatisation-sensationnalisme/banalisation/réalisme*
Valeurs :	*moralisation* *jugement* *idéalisation* *réalisme* *moralisation et jugement* *réalisme et moralisation/jugement* *moralisme et idéalisme*
Représentation : (personnes et comportement)	*non stéréotypée ou appropriée* (termes généraux, non élogieux, sans clichés liés au genre et aux rôles sociaux, image épurée, non symbo-lique ou non figurée) *stéréotypée ou inappropriée* (termes inappropriés par rapport aux pratiques attendues, non réalistes,élogieux, images symboliques, clichés, etc.)
Histoire personnelle	*détresse/problèmes familiaux/comportementaux* *passé relationnel ou sexuel* *antécédents judiciaires*

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

ANGERS, Maurice. *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, 2e édition, Anjou (Québec), Les Éditions CEC, 1996, 381 p.

ASBL Santé, Communauté, Participation. *Santé communautaire et promotion de la santé : des concepts et une éthique*, Bruxelles : Service communautaire de promotion de la santé de la Communauté française chargé de la communication, 1999, 38 p.

AUGER, Louise et Clémence GAGNÉ. « L'effet du drame Hélène Lizotte sur le traitement de la violence conjugale par la presse écrite montréalaise », *Avalanche*, Bulletin du Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale, s.d.

BEAUCHAMP, Colette. *Le silence des médias. Les femmes, les hommes et l'information*, Montréal, Les Éditions du Remue-ménage, 1987, 281 p.

BENEDICT, Helen. *Virgin or Vamp. How the Press Covers Sex Crimes*, New York, Oxford University Press, 1992, 309 p.

CAUCHON, Paul. « McGill crée une chaire d'éthique des médias », *Le Devoir*, 2e trimestre 2000, p. B9.

CRAIG, Steve. *Men, Masculinity, and the Media*, Newbury Park, CA, Sage Publications, 1992, 271 p.

CROTEAU, David et William HOYNES. « Men and the News Media. The Male Presence and Its Effect », dans CRAIG, Steve (1992), *Men, Masculinity, and the Media*, Newbury Park, CA, Sage Publications, 1992, p. 154-168

DELFORCE, Bernard. « La responsabilité sociale du journaliste : donner du sens », *Les Cahiers du journalisme*, décembre, 1996, no 2, p. 16-32

FINN, Geraldine. « Taking Gender Into Account In The 'Theatre of Terror' : Violence, Media, and the Maintenance of Male Dominance », *Canadian Journal of Women and the Law-Revue juridique la femme et le droit (CJWL/Rjfd)*, 1989-1990, vol. 3, p. 375-394.

GAUTHIER, Danielle. *Le viol et les agressions sexuelles dans la presse écrite. Une analyse des faits divers de trois quotidiens diffusés dans la ville de Québec*, Université Laval, Québec : Les Cahiers de recherche du Groupe de recherche multidisciplinaire féministe (GREMF), 1988, cahier 17, 36 p.

GERBNER, George. *Mass Communication Research : On Problems and Policies*, Ablex, 1994.

GIROUX, Sylvain. *Méthodologie des sciences humaines. La recherche en action*, Saint-Laurent (Québec), Éditions du Renouveau Pédagogique, 1998, 266 p.

GROULX, Johanne. *Violence et suicide dans les médias. État de situation et analyse des pratiques journalistiques de la presse écrite en Montérégie et de la presse écrite nationale*, Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation, Longueuil (Québec), Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie, 1999, 204 p. et annexe.

GUÉRARD, Ghislaine et Anne LAVENDER. « Le fémicide conjugal, un phénomène ignoré : une analyse de la couverture journalistique de trois quotidiens montréalais », *Recherches féministes*, 1999, vol. 12, no 2, p. 159-177.

GUÉRARD, Ghislaine, Tracey NESBITT et Anne LAVENDER. *Dying on Page 3 : A Narrative Analysis of Journalistic Discourse on Wife Assassination*, University of Concordia, Montreal, Québec, Department of Applied Social Science, Conférence présentée à L'Association Canadienne de Communication, 1996.

HASSAN, Riaz. « Effects of newspapers stories on the incidence of suicide in Australia : a research note », *Australian and New Zealand Journal of Psychiatry*, 1995, vol. 29, p. 480-483.

HIPPLE, John et Richard WELLS. « Media can reduce risks in suicide stories », *Editor and Publisher*, october 14, 1989, vol. 72, p. 54-55 et 72.

KRAL, Michael J. « Suicide as Social Logic », *Suicide and Life-Threatening Behavior*, fall 1994, vol. 24, no 3, p. 245-255.

LAMONTAGNE, Yves Dr. « L'impact des médias : un survol », communication présentée au Colloque *Médias et suicide* de l'Association des médecins-psychiatres du Québec en collaboration avec CRISE, Montréal, mai 1998, 9 p.

LAVOIE, Marie-Hélène. *Tendances récentes de la presse hebdomadaire régionale au Québec*, Centre d'études sur les médias, avril 1999, 38 p.

LITTMAN, Sebastian K. « Suicide Epidemics and Newspaper Reporting », *Suicide and Life-Threatening Behavior*, Spring 1985, vol. 15, no 1, p. 43-50.

MARCOUX, Isabelle. *Suicide et médias. Rapport concernant les stratégies d'intervention auprès des médias*, Montréal, Association québécoise de suicidologie, 1999.

MARTINI, le Cardinal Carlo Maria. « Les médias, la violence et la paix », communication présentée par l'archevêque de Milan au Congrès mondial de l'Union catholique internationale de la presse (UCIP) intitulé *Pour une éthique de paix dans un monde de violence*, à Graz en Autriche, dans *OCS Inter* (Office des communications sociales), 1996, no 5, p. 2-10.

MEYERS, Marian. *News Coverage of Violence Against Women. Engendering Blame*, Newbury Park, CA, SAGE Publications, 1997, 148 p.

MOSER, Walter. « Suicide et médias au Québec », *Cité libre*, été 1999, vol. XXVII, no 3, p. 40-45.

PELL, Bryan et Derek WALTERS. « La presse et les cas de suicide », *Santé mentale au Canada*, 1982, vol. 30, no 4, p. 10-11.

PRATTE, André. *Les oiseaux de malheur. Essai sur les médias d'aujourd'hui*, Montréal, VLB éditeur, 2000, 232 p.

SCHOOLER, C. et J. A. FLORA. « Pervasive Media Violence », *Annual Review of Public Health*, 1996, vol. 17, p. 275-298.

SORENSON, Susan B., PETERSON MANZ, Julie G. et Richard A. BERK. « News Media Coverage and the Epidemiology of Homicide, *American Journal of Public Health*, October 1998, vol. 88, no 10, p. 1510-1514.

SPEARS, George et Kasia SEYDEGART. *Les sexes et la violence dans les médias.* Rapport produit par ERIN Research pour la Division de la prévention de la violence familiale du Centre d'information sur la violence dans la famille, Ottawa, Santé Canada, 1993, 69 p.

STONE, Sharon D. « Getting the message out : Feminists, the press and violence against women », *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 1993, vol. 30, no 3, p. 377-400.

TREMBLAY, Daniel. *La représentation médiatique d'un problème social : les violences conjugale et familiale*, Cahiers du GERIS (groupe d'étude et de recherche en intervention sociale), série de recherche no 6, Université du Québec à Hull, 1996, 28 p.

TRUDEL, Lina. *La population face aux médias*, Montréal, VLB Éditeur, 1992, 223 p.

VOUMVAKIS, Sophia E. et Richard V. ERICSON (1984). *News Accounts of Attacks on Women : A comparison of Three Toronto Newspapers*, University of Toronto, Centre of Criminology, 98 p.

WASSERMAN, I. M., STACK, Steven et J. L. REEVES. « Suicide and the Media : The New York Time's Presentation of Front-Page Suicide Stories Between 1910 and 1920 », *Journal of Communication*, Spring 1994, vol. 44, no 2, p. 64-82.

WATINE, Thierry et Michel BEAUCHAMP. « La nouvelle responsabilité sociale des médias et des journalistes », *Les Cahiers du journalisme*, décembre 1996, no 2, p. 108-127.

DOCUMENTS GOUVERNEMENTAUX

CANADA (GOUVERNEMENT). *Un nouvel horizon : Éliminer la violence ~ Atteindre l'égalité*, quatrième partie, chapitre 22 « Les médias et la culture », pages 301-312 et cinquième partie, chapitre 3 « Plans d'action sur la tolérance zéro » - sous-section Les médias, Ottawa, Comité canadien sur la violence faite aux femmes, 1993, p. 85-93.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT). *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle.* Document de travail. Voir la section « Axes d'intervention » et la sous-section « Premier axe » : La promotion des rapports égalitaires entre les hommes et les femmes », 1999, p. 25-27.

QUÉBEC (GOUVERVEMENT). *Pour que cesse l'inacceptable : avis sur la violence faite aux femmes*, Voir la section « 5.2.5 Un traitement plus approprié de l'information sur la violence faite aux femmes », Québec, Conseil du statut de la femme, 1993, p. 63-64.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Stratégie québécoise d'action face au suicide. S'entraider pour la vie*, 94 pages. Voir la section « Les objectifs à poursuivre : Contrer la banalisation et la dramatisation du suicide en développant le sens de la solidarité et des responsabilités », Québec, 1998, p. 47-48.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Priorités nationales de santé publique 1997-2002*, Voir la section « Les traumatismes intentionnels : la violence envers les personnes, p. 76-81 et la section sur le suicide, p. 81, Québec, 1997, 103 p.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, MINISTÈRE DE LA JUSTICE, SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE, MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Les agressions sexuelles : STOP. Rapport du groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel*, Québec, 1995a.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, MINISTÈRE DE LA JUSTICE, SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE, MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET SECRÉTARIAT À LA FAMILLE. *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale. Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, Voir la section « Les axes d'intervention » et la sous-section « La prévention », p. 33-39, Québec, 1995b, 77 p.

CANADA (GOUVERNEMENT), SANTÉ Canada. *Initiative de lutte contre la violence familiale. Approche fédérale globale pour réduire la violence familiale*, résumé présenté sur le site Internet du Centre national d'information sur la violence familiale, Ottawa, 1999, 2 p.

CANADA (GOUVERNEMENT), SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL Canada. *Le suicide au Canada : rapport du Groupe d'étude national sur le suicide au Canada*, Voir la section « IV. La prévention, l'intervention et la postvention : élaboration d'une réponse au problème », p. 43-47, Ottawa, 1987, 107 p.

NOUVELLE ZÉLANDE (GOUVERNEMENT), MINISTRY OF HEALTH MANATU HAUORA. *Suicide and the media. The reporting and portrayal of suicide in the media. A Ressource*, The New Zealand Youth Suicide Prevention Strategy, Wellington, New Zealand, 1999, 54 p.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

AMERICAN ASSOCIATION OF SUICIDOLOGY. *CDC - AAS Media Guidelines*, Whashington, DC, 3 p.

ASSOCIATION CANADIENNE DES JOURNAUX. *Déclaration de principes*, 1995, 2 p.

ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA PRÉVENTION DU SUICIDE (juillet, 1994). *Suicide. Trousse documentaire à l'intention des médias*, Calgary, Alberta, 18 pages

ASSOCIATION DES MÉDECINS-PSYCHIATRES DU QUÉBEC (AMPQ). *Colloque Médias et suicide*, en collaboration avec le Centre de recherche et d'intervention sur le suicide et l'euthanasie (CRISE), 6 mai 1998.

CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE 02-SAGUENAY. *Médias et suicide*, communication présentée au septième colloque de l'Association québécoise de suicidologie dont le thème était « Quand la vie fait mal », juin 1994, 4 p.

CRISIS INTERVENTION CENTER avec la collaboration de L'AMERICAN ASSOCIATION OF SUICIDOLOGY. *Suicide and Publicity. Help for journalists who report suicidal death*, Nashville, Tennessee, March 1990, 5 p.

FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE DES JOURNALISTES DU QUÉBEC. *Guide de déontologie de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec*, guide adopté en assemblée générale le 24 novembre 1996, site Internet de la FPJQ, 1996, 11 p.

THE SAMARITANS. *Media Guidelines on Portrayal of Suicide*, The Samaritans' Press Office, October 1997, 19 p.

Comment sont couverts les événements de violence conjugale et familiale, d'agression sexuelle et de suicide par les médias d'information écrits? Pourquoi leur couverture médiatique préoccupe la Direction de la santé publique? Comment traiter ces événements tragiques de façon adéquate afin de minimiser *l'effet contagion* et la perception négative des lecteurs?

Voilà des questions abordées dans cette étude réalisée, en 1999, par la Direction de la santé publique de la Montérégie. Cette analyse de près de 300 articles de la presse écrite montérégienne et québécoise, examine attentivement le traitement journalistique des événements de violence, d'agression sexuelle et de suicide avec le regard de ce qui est préconisé par plusieurs intervenants et experts sur les pratiques journalistiques attendues.

L'enquête nous incite à réfléchir sur la façon d'améliorer les approches journalistiques face à la violence et au suicide, sur l'importance d'une information en termes d'aide, de ressources et de solutions. L'étude examine le rôle des médias dans l'ensemble des actions préventives pour contrer la violence et le suicide dans la société et ce, dans une perspective de santé et de sécurité des populations.

C'est un ouvrage à consulter! Bonne lecture!

Johanne Groulx